



Le fossé vu de notre côté

Perspectives Africaines des Technologies de l'Information et de la Communication

Elaboré par une Association des Organismes de
Défense de l'Information en Afrique



**sommet mondial sur
la société de l'information**
Genève 2003 - Tunis 2005

Première publication, janvier 2003, Windhoek
© MISA 2003



Nos remerciements s'adressent particulièrement à IBIS pour son soutien financier ainsi qu'à Gender Links pour les extraits de 'Net Gains'.

Rédactrice—Tracey Naughton, Responsable régionale du Programme Régional de Radiotélédiffusion, MISA.

Dans le cadre de la promotion de la liberté à l'accès à l'information et au droit à la communication, quelques extraits de ce livre peuvent être reproduits gratuitement pour raison de recherche, d'éducation et de défense et lobbying tout en mentionnant la source.

Ce livre a été élaboré par l'association des organisations suivantes:

L'Institut des Médias d'Afrique Australe

Tracey Naughton
broadcasting@misa.org.na
www.misa.org



L'Institut des Médias d'Afrique Australe (MISA) est une organisation non gouvernementale qui comprend des membres dans 11 pays de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC). L'objectif principal de MISA est la promotion d'un média libre, indépendant et pluraliste, tel que préconisé dans la Déclaration de Windhoek de 1991 et dans la Charte Africaine sur la Radiotélédiffusion.

MISA recherche des voies pour promouvoir une circulation libre de l'information et une coopération entre les animateurs des médias. Ceci constitue un moyen essentiel pour favoriser la démocratie et les droits humains en Afrique. Le rôle de MISA consiste principalement à faciliter la coordination, la médiation et la communication entre ses membres. C'est dans ce cadre que MISA se fixe comme objectif de collaborer avec toutes les organisations et individus ayant la même vision afin d'atteindre ensemble un média libre et indépendant en Afrique Australe.

ARTICLE 19

John Barker
Info@article19.org.za
www.article19.org



ARTICLE 19 tire son nom et mandat de l'Article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. C'est une organisation non gouvernementale internationale qui lutte contre la censure et travaille pour la promotion de la liberté d'expression et l'accès à l'information officielle. ARTICLE 19 a des partenaires dans plus de 30 pays et renforce les capacités locales pour protester contre la censure. ARTICLE 19 parvient à accomplir sa mission grâce à la surveillance, la recherche, la publication, le plaidoyer, les campagnes et le contentieux chaque fois que la liberté d'expression est menacée. ARTICLE 19 développe ainsi des standards internationaux dans le cadre de la promotion de la liberté des médias. Elle assiste également tous ceux qui élèvent leur voix et luttent pour la libre circulation de l'information.

SACOD

Chris K
sacod@icon.co.za
www.sacod.co.za



SACOD (Communication pour le Développement de l'Afrique Australe) est un réseau régional d'organisations pour la production cinématographique et des distributeurs et producteurs de films et vidéo.

SACOD a été créée en 1987 par des institutions indépendantes du Zimbabwe, de l'Afrique du Sud et du Mozambique ainsi que du Canada dans le but d'encourager le développement des distributeurs indépendants de vidéos et promouvoir le processus démocratique d'Afrique Australe par le truchement de moyens audiovisuels. A l'heure actuelle, SACOD compte des membres dans huit pays du SADC à savoir: L'Afrique du Sud, le Zimbabwe, le Swaziland, l'Angola, le Lesotho, la Zambie, le Mozambique et la Namibie. Le siège du bureau régional se trouve à Johannesburg.

AMARC

Michelle Ntab
regc@global.co.za
www.amarc.org



AMARC est une organisation non gouvernementale internationale au service de la radio communautaire. C'est une association qui regroupe près de 3000 membres et associations dans 106 pays. Son objectif principal est de promouvoir le développement de la radio communautaire et participative tout en se basant sur les principes de solidarité et de coopération internationale. Le comité international de l'AMARC est constitué des membres représentant les cinq continents.

APC—L'Association pour la Communication Progressive

Emanuel Njenga ou Peter Benjamin
njenga@apc.org ou peterb@apc.org



L'Association pour la Communication Progressive est un réseau international des organisations non gouvernementales qui encouragent la promotion des mouvements sociaux et individus à l'usage de technologies de l'information et de communication dans le but de renforcer les communautés et les initiatives à contribuer au développement de l'être humain, de la justice sociale, du processus politique et d'un environnement durable.

Table des matières

Introduction	(ii)
1^{ière} Partie—L'Expérience Africaine	1
Des articles de tous les coins du continent concernant les TIC en Afrique	
Les TIC pour les Femmes et les Enfants d'Afrique	2
Etude du Cas de Bush Radio: Radio Communautaire Afrique – Meilleures Pratiques des TI	2
Radio Galkayo (RG) Somalie	3
Susciter l'Intérêt des Africains pour l'Internet	4
Réduire l'Écart Pédagogique en Afrique: Vers un Accès Réel des TIC dans les Ecoles Africaines	5
Le Mouvement de Code Source Libre Offre la Possibilité de Comblé le Fossé Informatique en Afrique... ..	6
Les Radios Communautaires se Connectent... ..	7
Le Réseau Genre et TIC : promouvoir l'égalité de genre dans la société de l'information	8
Femmes Africaines et Le SMSI: Comblé le Fossé	9
Les TIC Changent la Dynamique de l'Élection au Kenya	10
Les TIC et les élections: le cas de la Côte d'Ivoire	11
Les TIC, la Démocratie et la politique au Ghana—Un nouveau paradigme Etude du cas des élections au Ghana en 2000	12
Centres de Développement de TI: une perspective rurale	13
Les TIC en Afrique Rurale	14
Réseau pour les Plaidoyers et la Démocratie	15
La place des TIC dans les Conflits	15
AFRICA NET	16
Vers un Service Universel: des Télécentres et l'Accès au Public	17
La Société Civile, le Gouvernement et le Secteur Privé Mettent en Place une Politique de TIC en Tanzanie	19
Tarzan n'habite plus ici – songeries sur l'état de donateur sponsorisé en Afrique	20
2^{ième} Partie—Droits et Accès	23
Deux essais sur des aspects clés pour le développement des TIC en Afrique	
Vers une Perspective Nouvelle sur le Droit à la Communication—Article 19	24
Proposition Provisoire—by Richard Bell	30
3^{ième} Partie—Chartes et Conventions Africaines	37
Charte Africaine Sur la Radiotélédiffusion 2001	38
Déclaration de Principes sur la Liberté d'Expression en Afrique	41
Charte des Droits Internet	46
Charte sur les Médias Africaines et le Fossé Digital	50
Dernière Déclaration à la Conférence de la Jeunesse Africaine sur le SMSI, 20-30 Novembre 2002	53

Introduction

Ce manuel fait partie d'une large stratégie appelée "Parler pour soi-même". Il reconnaît bien que la perspective africaine sur le fossé numérique est sous représentée dans le contexte du Sommet Mondial sur la Société de l'Information, les gens les plus directement affectés par ce fossé numérique ont les meilleures idées, font les meilleures analyses et ont les meilleures opinions pour adresser cette question.

Nous sommes confrontés à de nombreuses barrières à la participation de l'Afrique dans la Société de l'Information. Les plus sérieuses sont la pauvreté, l'analphabétisme, un accès limité aux infrastructures de communication et un manque sérieux et débilitant de largeur de bandes. Tout ceci dans le contexte d'un monde de plus en plus mondialisé qui propage des politiques de marché libre, ce qui a certains bénéfices, mais ce qui est aussi en faveur des économies les plus fortes dans le monde. Il y a donc des entraves qui augmentent directement le fossé numérique.

En Afrique le « Web Mondial » (World Wide Web) s'appelle le « Monde en attente » (World Wide Wait). Après 15 heures, lorsque l'Amérique de Nord qui détient la plus grande communauté internaute du monde, devient active, les choses ralentissent encore plus. Les coûts d'utilisation de l'Internet ont pour résultat des coûts d'accès très élevés qui sont hors de portée pour la plupart des africains. Donc, l'accès à l'information électronique est difficile. Ceci est une limitation tragique, car bien qu'il soit possible d'avoir des informations sans développement, il est impossible d'avoir un développement sans information. Si l'information c'est le pouvoir alors l'accès à l'information est un renforcement de capacité.

Le continent africain a produit des applications innovatrices en Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et avance beaucoup en interprétant la société d'information comme une communauté faite par les gens pour les gens. Les téléphones cellulaires et les messages texte ont changé la dynamique des élections. Le commentaire en voix IP, là où il est disponible, permet la liaison des familles et donne une bonne raison à beaucoup de gens de faire leur premier appel téléphonique à leurs membres de famille éloignée.

Les africains sont ceux qui communiquent le mieux de monde mais qui ont des difficultés quant à l'usage des Technologies De l'Information et de Communication (TIC). La technologie par elle-même ne peut pas créer le changement. L'usage et la disponibilité de la technologie dépendent du moment historique et de la structure prédominante économique et culturelle dans laquelle elle est introduite. L'héritage du processus de développement mondial inégal rend impératif que la formation d'une autoroute de l'information en Afrique soit soutenue par un cadre de travail approprié pour accommoder les piétons et les charrettes.

ii

Nous espérons que les perspectives dans cette page approfondissent la compréhension des opportunités et limitations pour le saut imminent de l'Afrique dans la société d'information.

Tracey Naughton
Responsable Régionale des Programmes Radiotélédiffusions
Institut des Médias d'Afrique Australe (Media Institute of Southern Africa)

Toutes questions relative à ce manuel peuvent être envoyées à: info@broadcastingcharter.org



1

L'Expérience Africaine

Esther, femme Ndebele, téléphone mobile à la main. En plusieurs pays africains les connexions à des réseaux de téléphones mobiles dépassent celles des réseaux de lignes fixes

Les TIC pour les Femmes et les Enfants d'Afrique

par Nnenna Nwakanma

En 1990, l'Organisation pour l'Unité de l'Afrique a adopté la Charte Africaine sur les Droits des Enfants. Elle fut suivie en 2000 de la Charte Africaine sur les Droits de la Femme¹. Parmi d'autres Droits intéressants, il a été garanti à l'Enfant africain le Droit d'exprimer librement son opinion dans tous les domaines. (Art. 7) Les Gouvernements ont exigé qu'il soit donné à l'Enfant une éducation visant à mettre en valeur et développer sa personnalité ainsi qu'à lui inspirer un respect pour l'Environnement et les ressources naturelles. (Art. 11) Les signataires de cette Charte se sont également mis d'accord pour qu'il soit publiquement institué une éducation visant à éliminer toutes pratiques culturelles et traditionnelles s'exerçant à l'encontre des femmes. Une partie de cette éducation se fera sous forme de campagnes d'information, de formation systématique, non systématique et par la voie des ondes.

Liberté d'expression

Dans la mesure où la lecture et l'écriture peuvent être de puissants modes d'expression, l'Informatique ouvre aux enfants africains de nouvelles possibilités de s'exprimer, de voir et d'être vu. Les Cd-rom, les écrans tactiles, l'Internet et les technologies de reconnaissance de la voix permettent à l'enfant de dépasser les limites classiques.

«Les femmes africaines ont plus de chances de marcher sur une piste en terre que de surfer sur les super autoroutes de l'information.»

Gillian Marcelle – WSIS

Gender Caucus

Respect de soi-même, de l'environnement et des ressources naturelles

L'Internet offre un merveilleux portail d'échanges parmi les populations du monde. Il permet aux enfants africains de se montrer et de connaître leur valeur. Comme dit le proverbe : *tant qu'un enfant n'aura pas vu la ferme des autres, il croira toujours que celle de son père est la plus grande*². L'Internet permet de découvrir les autres tout en maintenant dans l'esprit de l'enfant la fierté de sa propre vie.

Élimination des pratiques négatives culturelles et traditionnelles à l'encontre des femmes

Il semble que le secret soit le plus redoutable ennemi des femmes dans ce domaine. Bien des gens parleraient si seulement ils en avaient les moyens. Ce secret s'appuie sur l'ignorance de ceux qui perpétuent ces pratiques négatives. L'informatique reste le plus sûr moyen de s'exprimer à haute voix contre ces pratiques dangereuses. La Mutilation des Organes Génitaux Féminins³ est un cas précis qui montre que l'information et la communication totale peuvent terrasser une tradition ancestrale.

Les Technologies de l'Information et de Communication sont des outils qui permettent de garantir les droits des femmes et des enfants d'Afrique. ●

¹ Voir le site www.achpr.org

² Proverbe Yoruba, Nigeria

³ Cette pratique s'éteint lentement dans de nombreux pays d'Afrique. Les gouvernements commencent à l'interdire. Des efforts sont mis en œuvre pour amener les praticiens à d'autres activités plus utiles.

Etude du Cas de Bush Radio: Radio Communautaire Afrique – Meilleures Pratiques des TI

par Juanita Williams

D'abord, il est important de mentionner qu'il y a plusieurs définitions de la Technologie de l'Information et de la Communication – mais cette étude de cas est effectuée en partant du principe que les TIC sont un ensemble d'activités qui facilitent électroniquement le traitement, la transmission et la visualisation de l'information. Bush Radio diffuse des informations à travers ses programmes radio, les rencontres, l'adresse électronique et son site Web, www.bushradio.co.za.

Les producteurs de la station utilisent l'Internet à des fins de recherche, en collectant des informations relatives au sujet discuté dans la plage horaire. Le personnel et les volontaires ont découvert que l'Internet est sujet d'usage abusif et par conséquent des mesures

strictes sont observées sur l'exploitation. Bien que des mots de passe soient nécessaires pour avoir accès à l'Internet et les téléphones bloqués après 17 heures, ces précautions font qu'il est difficile aux producteurs ayant des recherches légitimes à faire, de terminer leur travail.

Les frais pour le maintien d'une connexion à l'Internet peuvent être attribués au fait que l'Afrique du Sud ne dispose que d'un seul fournisseur de services de téléphone, Telkom, qui a réussi à fixer les prix avec peu d'opposition.

Le département de la Presse utilise l'Internet pour chercher des dépêches, et cela s'est révélé particulièrement utile dans la collecte d'informations internationales. La rapidité de l'actualisation des nouvelles sur certains sites Web s'est, dans certains cas, trouvée presque en adéquation avec la vitesse des nouvelles radios.

Dans le département de programmation, l'Internet

est également utilisé pour télécharger des programmes radio alternatifs à travers le monde, pour le temps de passage à l'antenne – beaucoup plus rapide que l'expédition de CD ou de cassettes qui était l'ancien mode de distribution.

L'adresse électronique a été intégrée rapidement dans l'administration de Bush Radio et la production de programme, avec une correspondance quotidienne entre les producteurs, les personnes interrogées, les volontaires et les annonceurs publicitaires.

Nous avons trouvé que l'adresse électronique est un moyen essentiel pour garder le contact avec les investisseurs internationaux – un moyen pour gérer les relations et d'avoir des éclaircissements sur les rôles grâce à une communication constante.

Les producteurs de la station et les volontaires utilisent également le logiciel d'édition sur un ordinateur dans le studio de production. Et quand bien même le studio est géré en utilisant un cahier de rendez-vous, la première priorité est accordée au département de la presse dans l'utilisation du différentiel téléphonique et le bureau de mixage pour les interviews. Cette situation crée une frustration pour les producteurs qui ont réservé le temps dans le studio – la seule installation où les interviews par téléphone peuvent se réaliser.

Au moment de la rédaction de ce document, nous sommes en passe d'acquérir du matériel et du logiciel



Amanda, étudiante journaliste aveugle, profitant des avantages des TIC à la Bush Radio du Cap en Afrique du Sud.

afin de faciliter la formation des étudiants en journalisme, aveugles ou ayant un certain degré de vision, venant des instituts nationaux de formation.

Le site Web est également utilisé pour diffuser les informations sur la station, et tient informée son audience internationale sur les activités de la station. En ce moment, la station recherche le moyen le plus rentable pour introduire une composante lancement de Web sur le site Web, de sorte que la station puisse servir littéralement les audiences du Cap au Caire et au-delà. ●



Radio Galkayo (RG) Somalie

Radio Galkayo, Etat de Puntland de la Somalie
Website: www.radiogalkayo.com

Radio Galkayo, membre de AMARC Afrique dans la Corne de l'Afrique, est le seul débouché médiatique électronique à base communautaire au Nord Est de la Somalie. Basée à Puntland, elle est créée en 1993 pour servir d'alternative aux stations radio contrôlées par les seigneurs de la guerre. Dirigée par de jeunes gens sur la base du volontariat, ses programmes sont concentrés sur les questions socio-économiques, les stratégies de développement, l'éducation, le déminage, les sports et la culture, les préoccupations des femmes, la paix et la réconciliation.



Pour Radio Galkayo, le concept de "communauté" n'est pas réduit à une zone géographique étroite mais plutôt s'étend à tout le peuple somalien. Radio Galkayo offre une plate-forme à toutes les couches de la société à s'engager dans la reconstruction de la Somalie. Le soutien de l'Administration de Puntland à Radio Galkayo ressemble à la reconnaissance du rôle de la station radio dans sa communauté. L'interaction entre Radio Galkayo et l'Administration de Puntland est créative en ce sens qu'elle fait la promotion d'une plus grande participation par les différentes couches de la société.

Bien que Radio Galkayo utilise avec succès les TIC, elle est équipée seulement de deux ordinateurs de table, d'un ordinateur portable et d'une caméra vidéo. Toutefois, ces équipements ont permis à Radio Galkayo de travailler en réseau et d'élaborer des programmes radio avec la participation des Somaliens vivant à l'étranger. Ces programmes sont énormément populaires. Cela a également été rendu possible grâce à l'utilisation des services Internet, du fax et du téléphone. Radio Galkayo a loué une adresse électronique qui facilite le contact avec la Diaspora Somalienne et lui a permis d'ouvrir son propre site web.

Elle reçoit et diffuse ses programmes radio en utilisant: La Radio électronique, des ordinateurs et l'Internet, le fax, l'adresse électronique et le téléphone. ●

Susciter l'intérêt des africains pour l'Internet

Mbutu-Umboko se trouve à une trentaine de kilomètres d'Aba, à l'Est du Nigéria. Ce petit village n'a ni gouvernement, ni eau, ni électricité. L'agriculture est souveraine dans ce village rural tranquille. Les distractions sont les mariages, les enterrements et la visite des enfants qui vivent en ville. C'est mon village.

Un jour j'ai fait la connaissance sur l'Internet d'un garçon qui vit et travaille quelque part aux Etats-Unis.

Est-ce que je dois aller contre ma culture?

Au début c'était bizarre. Je vis et je travaille hors du Nigeria en Côte d'Ivoire. Mes parents sont au village. Les lettres peuvent mettre des mois pour arriver à la boîte postale de mon père, quand elles y arrivent. Alors, comment faire pour présenter un copain américain à mon vieux Papa à Mbutu-Umoko?

Amener mon Père sur l'Internet!

J'ai commencé par envoyer une photo à mon Père. Je lui ai expliqué la situation. Je n'avais qu'une option. Les lettres étaient hors de question, et le téléphone, n'en parlons pas. La solution c'était l'Internet ! Mon Père était déchiré entre son devoir paternel et la crainte de s'avancer dans l'inconnu. La bataille fut dure: son amour pour sa fille, sa responsabilité en tant que père, la sécurité de la famille, la sauvegarde de la culture et de la tradition africaines...jusqu'au jour où j'ai reçu un email de lui!

Nigéria, Côte d'Ivoire, Etats-Unis

J'ai envoyé l'adresse de mon Père à mon ami. Les Jeunes doivent obéissance aux Anciens. C'est comme ça en Afrique. Donc mon père a reçu un e-mail de quelqu'un aux Etats-Unis concernant sa fille en Côte d'Ivoire, et les conversations devinrent multinationales et multilatérales...

Scanner, fichiers joints et tout le reste

A un moment donné, les e-mails entre le Nigéria et les Etats-Unis étaient intenses. Je me demandais bien ce qu'ils pouvaient se raconter. Maintenant je sais, ils discutaient affaires derrière mon dos. Dieu puisse sauver les femmes des hommes!

Finalement j'ai compris! C'était un fichier joint. Quoi! Quelqu'un aux Etats-Unis demandait à quelqu'un au Nigéria la main de quelqu'un en Côte d'Ivoire...aïe, aïe, aïe!

4 Mon Père a dépassé ce stade maintenant. Son hésitation première a fait place à l'amour, à la fièvre et à l'activisme. Les gens du village peuvent maintenant envoyer des e-mails à leurs enfants partout dans le monde à partir de sa boîte e-mail et reçoit leurs réponses. Il suit les événements de Côte d'Ivoire pour s'assurer que sa fille n'est pas en danger. Il a décrété que tout membre de la famille ne vivant pas à la maison DOIT avoir une boîte e-mail. C'est sa nouvelle façon de garder un œil sur sa famille, immédiate et étendue, comme c'est le cas en Afrique.

Il fait également de la recherche en tant que médecin et obtient des informations utiles dont il a besoin pour la clinique du village. Il est toujours sur yahoo.com et tous les lundis matin vous pouvez être sûr de le trouver en ligne. ●

«Un ordinateur est comme une personne. Si vous ne prenez pas le temps d'établir des relations amicales avec lui, il ne sera jamais sympa avec vous. Il fera n'importe quoi. Il faut prendre le temps de le connaître, soyez patient avec la nouvelle technologie. Ce n'est pas comme une machine à écrire où il faut juste taper sur une touche. Il y a tellement plus de choses à apprendre avec un ordinateur. Mais lorsque vous êtes familiarisés avec lui et avec l'Internet, alors le monde entier s'ouvre à vous. L'Internet est un espace de liberté pour les femmes. Un endroit où vous pouvez commander et dire ce que vous voulez.»

Rosemary Okello-Orlale,
Service pour les
Particularités de la Femme
et de l'Enfant africains,
Kenya

Réduire L'Écart Pédagogique en Afrique : Vers un Accès Réel des TIC dans les Ecoles Africaines

par Shafika Isaacs, Directeur Exécutif, SchoolNet Africa et Lawase Akpolou, Assistant Entrepôt de Connaissance, SchoolNet Africa

L'éducation en Afrique est encore un privilège, et non pas un droit humain universel. Ceci est confirmé par le rapport récent de l'UNESCO¹ et qui est révélateur qu'en 1999, 42,7 millions d'enfants en Afrique Sub-Saharienne (ASS) ne sont pas scolarisés. Il rapporte qu'en plus de 18 pays de l'ASS ne sont pas sur le chemin pour atteindre les objectifs de l'Education Pour Tous au niveau primaire d'ici 2015.

Schoolnet Africa (SNA), une initiative africaine basée en Afrique et dirigée par des Africains, recommande la valeur intrinsèque de l'amélioration de l'accès à l'éducation, de la qualité de l'éducation et de la gestion de l'éducation à travers l'usage de Technologies de l'informatique et de la Communication (TIC) dans les écoles africaines. Plusieurs modèles économiques ont démontré les profits économiques à long terme des investissements dans l'éducation.

SNA a évolué non seulement comme un réseau de réseaux d'écoles africaines opérant à travers des organisations individuelles nationales appelé schoolnets, il a été aussi reconnu comme un programme clé du Réseau d'Education Africaine² de l'Initiative de la Société de l'Information. Au cours des années, il a rassemblé la preuve démontrant l'efficacité de l'application des TIC pour une valeur éducative et l'accès à la jeunesse africaine dans un nombre de pays.

Cependant, la plupart des initiatives de schoolnet font face à l'accès extrêmement limité au TIC à cause du coût exorbitant du matériel informatique, du logiciel et de l'accès à un réseau d'infrastructure approprié, et à cause du manque d'expertise et de soutien politique. Seulement 20 écoles sur 7000 en Mozambique ont des ordinateurs avec un rapport d'un ordinateur pour 636 élèves comparativement à un ordinateur pour 24 élèves en Europe et 1 pour 6 aux USA³.

L'accès réel des TIC dans les écoles africaines reste un point crucial pour leur usage pédagogique efficace. SNA recommande entre autre les points suivants pour considération dans la formulation des politiques pour un réel accès:

- L'inclusion d'un taux libre dans la politique de télécommunications pour toutes institutions scolaires. Ceci permet un accès subventionné à l'Internet pour toutes institutions scolaires, plus précisément les écoles.
- Des prix fixes et des prix préférentiels pour les TIC en direction des institutions scolaires (surtout



Ricardo Diergaardt, un handicapé visuel de 17 ans, élève à l'Ecole des Aveugles de Namibie, utilisant un ordinateur avec un logiciel pour étudiants avec besoins spéciaux. Ricardo dit «l'ordinateur a ouvert pour un monde jamais rêvé».

écoles).

- L'introduction de normes de qualité minimum pour l'importation et l'usage des TIC dans les écoles africaines.
- La suppression des taxes et des tarifs douaniers d'importation sur les TIC importées pour les écoles.
- L'établissement de centres de recyclage et de soutien informatique dans les districts scolaires avec référence particulière pour soutenir le développement d'expertise technique pour les filles et les femmes.
- La considération croissante des solutions de logiciel libre pour un accès abordable et viable des TIC pour l'éducation.
- L'établissement d'un satellite dédié pour l'éducation ou un «oiseau dans le ciel» pour l'Afrique.

Qu'ensemble le MINEDAF VIII⁴ et la Conférence Régionale Africaine du Sommet Mondial sur la Société de l'Information⁵ (SMSI) ont identifié les programmes des TIC dans l'éducation comme partie intégrante de leur stratégie d'action et ceci est le témoignage de leur stratégie de ces programmes pour l'amélioration de l'éducation sur le continent. C'est impératif que le SMSI soutienne l'opportunité numérique pour la jeunesse africaine en faisant de l'accès aux TIC en Afrique une priorité. ●

Veillez contacter Shafika Isaacs au shafika@schoolnet africa.org.za ou Lawase Akpolou au lawase@schoolnet africa.org.za pour plus d'information

1 Rapport de Suivi Global de L'EFA 2002: Le monde est-il sur la voie?

2 www.uneca.org/aisi

3 Isaacs (2002): L'Informatique dans les écoles africaines: une approche multimédia pour promouvoir l'Apprentissage et l'Enseignement. *Technologia*, jan-mars, 32-34.

4 Huitième Conférence des Ministres de l'Education des Etats Membres d'Afrique (MINEDAF VIII). Déclaration de l'Engagement, Dar-es-Salaam, Tanzanie, 2-6 décembre 2002 : www.unesco.org

5 Déclaration de Bamako, mai 2002, Sommet Mondial sur la Société de l'Information. Conférence Régionale Afrique : www.itu.int/wisis

Le mouvement de code source libre offre la possibilité de combler le fossé informatique en Afrique

par Bildad Kagai, Secrétariat Intérimaire, Groupe de Travail sur le Code Source Libre pour l'Afrique(OSTA) bill@circuitspackets.com) et heather Ford, Consultante en Développement des Communications (heather@sn.apc.org)

Le fossé informatique est un terme largement utilisé dans les cercles de développement pour expliquer le fossé qui se creuse entre les pays développés et les pays en développement devant les énormes changements sociaux, économiques et politiques que la révolution Informatique a engendrés.

Face à ces difficultés les leaders dans le domaine de l'Informatique pour l'Afrique ont reconnu l'importance d'un outil que les pays en développement peuvent utiliser pour franchir le fossé industriel qui se creuse. Cet outil s'appelle le logiciel ouvert.

Les logiciels ouverts sont licenciés en des termes qui donnent à leurs utilisateurs trois libertés:

- Le droit de faire des copies de ce logiciel et de les distribuer.
- Le droit d'accès au code source de ce logiciel.
- Le droit de fabriquer et distribuer des versions améliorées du logiciel.

L'historique du logiciel ouvert est intéressant dans la mesure où l'Internet lui-même repose sur les fondations du code de source libre et des standards ouverts. En Afrique nous évaluons le code de source libre dans ses effets à long terme sur des questions telles que l'insertion économique, le développement des compétences ainsi que le contenu local et le développement des logiciels.

Quelques excellentes initiatives des logiciels ouverts sont à présent en cours dans de nombreux pays africains. Schoolnet Namibie, organisation nationale représentant Schoolnet Africa, travaille avec des éducateurs en Namibie à l'introduction de projets de code de source libre dans lesquels les étudiants apprennent à utiliser, entretenir, modifier et améliorer les logiciels pour leur propre usage. Les projets comme Schoolnet Namibie permettent aux africains de devenir réellement capables de devenir *propriétaires* de la technologie dont nous dépendons de plus en plus pour survivre dans le monde moderne.

L'Université Sud Africaine de la Province Western Cape a mis au point un Projet d'Initiatives et de Ressources Virtuelles Africaines (AVOIR) qui aide la for-

Nous devons être les intermédiaires, ou les informéiaires des TIC, le lien entre les peuples et le reste du monde, les politiciens inclus, qu'ils soient « propres » ou « véreux ».

*Johnson Nkuuhe
Parlement de l'Ouganda*

mation de contenu ouvert, la recherche et développement, la fourniture de méthodes et d'outils permettant de gérer le contenu ouvert en Afrique. Ceci vient en réponse aux sentiments relayés par la ministre Sud Africaine du Service Public et de l'Administration, Mme Géraldine Fraser-Moeketi, selon lesquels l'Afrique devrait rechercher des moyens de mieux utiliser les possibilités qu'offre l'émergence du code source ouvert dans un contexte de ressources financières limitées.

Un autre développement fut le lancement de l'OSTA (Groupe de Travail sur le Code Source Ouvert pour l'Afrique) lors d'un atelier organisé par une Association pour une Communication Progressive à Adis Abbeba à la fin de l'année dernière. L'objectif de l'atelier était de réunir un groupe d'organismes Africains appartenant à la société civile afin de mettre en chantier le travail d'un groupe d'activistes devant former une Société d'Information pour l'Afrique. Dans leur déclaration finale les participants s'accordèrent sur le fait que les logiciels ouverts sont d'une importance capitale pour les progrès de l'Afrique dans le

domaine de l'informatique, et ont commencé à travailler sur une approche coordonnée visant à aider le développement, la distribution et l'intégration du code source ouvert.

Le Groupe de Travail envisage un avenir dans lequel les gouvernements et le secteur privé s'attacheront au mouvement de logiciel ouvert et nommeront des professionnels locaux qui adapteront et développeront les outils, les applications et les infrastructures adéquats nécessaires pour une Renaissance Technologique Africaine. Une coopération Sud-Sud verra des étudiants du Ghana à l'Égypte et du Kenya à la Namibie développer des programmes qui seront alors adaptés par des gourous du logiciel au Nigéria, en Afrique du Sud et en Ouganda. Le Groupe de Travail reconnaît qu'il existe-là une occasion pour l'Afrique de devenir moins dépendante de l'Ouest en amoindrissant les effets de la colonisation et, de ce fait, en comblant le fossé informatique.

Groupe de Travail sur le Code Source Ouvert pour l'Afrique travaille depuis novembre à la naissance d'une « Fondation de Code Source Ouvert pour l'Afrique » indépendante à la réunion WSIS PrepCom II. Une fois en place, ce groupe deviendra le fer de lance du mouvement devant faire du Logiciel Ouvert le principal véhicule du développement en Afrique. ●

Contactez Bill Kagai (bill@circuitspackets.com) pour de plus amples renseignements concernant votre implication.

Les Radios Communautaires se connectent...

Michelle Ntab—Directrice Régionale, AMARC Afrique

L'Association Mondiale des Animateurs des Radios Communautaires (AMARC) Afrique a récemment effectué une étude sur cinquante stations de radios à travers l'Afrique et a conclu que 35% des stations n'ont pas accès aux ordinateurs.

Entre autres résultats, nous avons ce qui suit :

- 65% disposent d'au moins 1 ordinateur à la station, sans toutefois être connecté à l'Internet.
- Environ 15% ont une connexion permanente avec une adresse électronique à cet effet.
- 20% utilisent l'Internet comme source d'informations.
- 1% utilise la diffusion numérique et l'édition par ordinateur pour la production.
- 75% des stations connectées sont situées dans des zones urbaines ou semi urbaines.
- 80% des stations ont déclaré avoir 1 des membres de leur personnel formé à l'utilisation de l'Internet et en production radio ainsi qu'en édition par ordinateur.
- 85% ont déclaré utiliser l'adresse électronique gratuite et les installations des télé centres pour recevoir des informations.

Le programme *Accès aux TIC* de l'AMARC Afrique vise à relever ces défis grâce à:

- Un accès à l'utilisation et une disposition accrues de Radios et TIC dans les milieux locaux et ruraux.

- La garantie du renforcement de capacité en termes d'utilisation des TIC, la réparation et l'usage afin de relier plus d'acteurs de la Société Civile.
- La recommandation de stratégies appropriées.
- Le partage des résultats du programme.

Les activités spécifiques comprennent:

Des recherches

- Etude sur l'utilisation des TIC et évaluation des besoins.
- Publication des articles ciblés sur l'utilisation des TIC.

Equipements et accès

- Equipements et appui technique.
- Centre de connexion par région.

Formation

- Elaboration de programme.
- Utilisation de l'Internet.
- Radio sur l'Internet.
- Diffusion numérique.

Travail en réseau, partage d'informations et préparation d'informations

- Agence de presse pour l'échange d'informations locales en texte et voix dans les langues locales.
- Site Web audio pour l'accès à l'information.
- Réseaux thématiques pour la diffusion de l'information.

CONCLUSION

Même si certains réseaux commencent à utiliser la nouvelle technologie, la diffusion à travers l'Internet, la production numérique et le travail interactif en réseau reste un rêve lointain pour les radios communautaires africaines. ●



Femme Sepedi au travail à la Radio Communautaire de Moutse Mpumalanga, Afrique du Sud

photo: Tracey Naughton

Le Réseau Genre et TIC : promouvoir l'égalité de genre dans la société de l'information

by Marie-Helene Mottin-Sylla—Environment and Development

Créé en novembre 2002 à l'issue de l'Atelier **Dimensions de genre des politiques de TIC au Sénégal**, (organisé par ENDA (Environnement et Développement) en partenariat avec l'Agence sénégalaise de Régulation des Télécommunications et OSIRIS (l'Observatoire des Systèmes d'Information, Réseaux et Inforoutes du Sénégal), avec le soutien de l'Association Mondiale pour la Communication Chrétienne - WACC), **le Réseau Genre et TIC** a pour mission de faciliter la concertation entre les organisations de femmes et de la société civile et l'ensemble des acteurs du secteur des TIC pour promouvoir l'égalité de genre, la paix et le développement dans la Société nationale, africaine et mondiale de l'information.

Il est composé de personnes et d'organisations actives pour la promotion de l'égalité de genre dans le secteur des TIC et agit en partenariat avec les acteurs des secteurs publics, privés, nationaux et internationaux actifs dans le contexte de la coopération au développement. Son objectif est d'impulser et faciliter, en concertation avec l'ensemble des acteurs nationaux et partenaires internationaux, l'appropriation nationale et la participation aux processus de décision dans le secteur des TIC, dans une perspective d'égalité de genre.

Son plan d'action, actuellement en cours de développement, vise à organiser des activités pour promouvoir les capacités et l'expertise en genre et TIC des organisations de femmes et de la société civile, et faciliter leur action concertée, assurer un plaidoyer pour

la prise en compte des relations de genre et des préoccupations de la société civile dans la formulation et mise en œuvre des politiques de TIC et participer à la consultation et au conseil des organes de régulation, d'information, de communication.

Ainsi débute la mise en œuvre locale des recommandations émises par la communauté africaine et mondiale au cours de la préparation du Sommet Mondial sur la Société de l'Information. La principale préoccupation, en effet, est que "la fracture numérique interne de genre" – en d'autres termes: la grande marginalisation des femmes dans la communauté nationale de demain – risque de neutraliser le potentiel de développement que représentent les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Cette orientation réintroduit à leur juste place les femmes – leurs organisations, leurs visions, leurs besoins – aux côtés des autres acteurs qui bâtissent activement la société de demain: les techniciens, les politiques, les économistes, les commerciaux, les médias, la société civile. Cette vision, dont la pertinence est de plus en plus reconnue, doit se traduire par des avancées en termes de stratégies prospectives, de mécanismes, d'applications et d'actions locales et régionales que le plan d'action du réseau Genre et TIC va chercher à promouvoir.

Les documents produits dans le cadre de l'atelier sont disponibles sur le site web famafrique, espace d'information et de ressources sur le développement durable pour les femmes d'Afrique francophone :

<http://www.famafrique.org/smsi/genrticsn/accueil.html>

Marie-Helene Mottin-Sylla
Environnement et Développement, Synergie Genre et Développement
Environment and Development, Synergy Gender and Development
email : synfev@enda.sn
<http://www.enda.sn/synfev/synfev.htm>
<http://www.famafrique.org>

8



Femmes africaines et Le SMSI: Comblant le Fossé

Comité sur le Genre du SMSI

Pour plusieurs femmes africaines, le défi est de surmonter un double fardeau de marginalisation. La marginalisation de l'Afrique est caractérisée par une pauvreté accrue, un manque d'infrastructures, des conflits, une accentuation des disparités entre le monde rural et le monde urbain ainsi qu'un taux élevé d'analphabétisme. Le fardeau des femmes est plus lourd dans tous ces aspects parce que les femmes représentent la majorité des pauvres et des analphabètes. Le coût relativement élevé de l'accès aux facilités des TIC et des équipements ainsi que la non disponibilité de l'accès au financement et au crédit contribue également à ce fardeau. En outre, la non disponibilité de technologies appropriées conçues pour un contexte africain exacerbe les problèmes d'accès et de participation des femmes aux TIC et à la Société de l'Information. La discrimination entre les sexes écarte la majorité des femmes de la jouissance des avantages qu'offrent les opportunités des TIC comme un outil et catalyseur pour le développement et de toute l'entreprise humaine.

Le secteur des TIC est dominé par des valeurs qui favorisent le profit au dépens du bien-être humain. Ce manque de préoccupation pour les objectifs de développement humain n'augure pas un bien-être pour les femmes en Afrique. Au sein des entreprises, dans les marchés et dans les contextes institutionnels à travers lesquels les TIC sont diffusées, les relations de pouvoirs ne stimulent pas l'habilitation des femmes et le programme de quelques groupes représentant les intérêts de l'égalité entre les sexes et le développement humain dans le processus politique sont marginalisés. Ces groupes occupent un statut bas et sont considérés avoir peu de pertinence. En plus, les femmes sont sous représentées dans tous les aspects de prise de décision, de la politique et de la réglementation. A moins que cette culture dominante et ses pratiques pertinentes ne changent, une rapide diffusion des TIC contribuera peu à l'égalité entre les sexes et au développement humain pour la majorité du monde.

L'échec dans la réalisation d'une plus grande équité dans l'accès à la Société de l'Information pose des risques plus grands que la région africaine et les femmes de cette région seront loin à la traîne, devenant plus

marginalisées et exclues. La Société de l'Information telle qu'elle est actuellement constituée ne reflète pas les différents besoins, préoccupations et intérêts des femmes, et manque de reconnaître et de protéger les droits humains et la dignité de la femme. Cet échec entraîne l'imposition de modèles et de perspectives extérieures qui aggraveront les conditions actuelles de pauvreté et d'exclusion. Le concept sur la Société de l'Information tel qu'il en est question actuellement, entraîne une absence de perspective africaine, et de la femme africaine.

Les femmes sont considérées comme des destinataires passives de l'information plutôt que des actrices capables de modérer et de contribuer à la prise de décisions et à la formulation de politique en général et dans le secteur des TIC en particulier. Les femmes africaines sont en mesure de contribuer à la formulation et à la mise en œuvre des solutions créatives au fossé numérique et sont des partenaires et actrices légitimes dans la construction d'une Société de l'Information en Afrique.

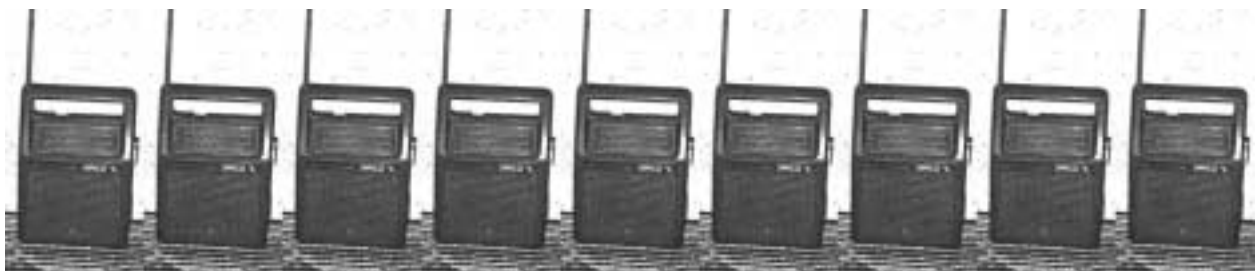
Les TIC et le renforcement des capacités humaines sont de plus en plus considérés comme des agents de développement. Par conséquent, il est crucial de garantir un accès équitable et une égalité entre les sexes dans la Société de l'Information. Un accès plus accru aux TIC peut améliorer les moyens d'existence des femmes grâce à:

1. Un plus grand accès au contrôle des marchés nationaux et internationaux pour les femmes productrices et commerçantes africaines.
2. L'emploi et autres opportunités rentables qui ne nécessitent pas une présence physique et permettant par conséquent aux femmes de combiner l'économie de soins avec leurs rôles professionnels.
3. La promotion de la santé, de la nutrition, de l'éducation et d'autres opportunités de développement humain.
4. La capacité à se mobiliser pour l'habilitation des femmes et le bien-être de la société.

Adhérer au Comité sur le Genre du SMSI pour s'assurer que le SMSI a des résultats significatifs pour tout le monde, y compris les femmes africaines. ●

www.wougnat.org/WSIS/wsisgc.html

email:secretariat-WSISgendercaucus@wougnat.org



Les TIC changent la dynamique de l'élection au Kenya

Bildad Kagai - Consultant informatique – Kenya

Le Kenya a été loué pour ses élections pacifiques et le changement qui a vu le transfert de pouvoir d'un parti qui a dominé sans interruption pendant les trente neuf années qui le séparent de son indépendance.

On a pu constater que les TIC ont joué un rôle déterminant dans la tenue d'un processus électoral équitable. Il y a moins de cinq ans le Kenya disposait d'un réseau d'environ 300 000 lignes téléphoniques fixes mais le feu vert donné à deux opérateurs de téléphones mobiles a vu la densité téléphonique multipliée par presque cinq, le nombre de lignes téléphoniques mobile atteignant plus de 1,2 millions à la même période. La Législation sur les Télécoms insistait sur la couverture géographique alors que les compagnies de téléphones mobiles ne couvraient que les grandes villes. Par conséquent, pour la première fois les résultats ont pu être communiqués au fur et à mesure qu'ils étaient comptabilisés, même dans les zones autrefois inaccessibles. On croit que les fraudes électorales se passaient pendant le transport des urnes vers les bureaux de dépouillement. Cette pratique a été minimisée lorsqu'un règlement a stipulé que les bulletins soient comptabilisés dans le bureau de vote et les résultats transmis immédiatement.

Les partis politiques dominants ont créé d'énormes banques de données incluant plus de 300 000 numéros de téléphones mobiles de volontaires aux quatre coins

du Kenya, ce qui a permis à la dynamique du réseau de prendre tout son effet. Les SMS ont été largement utilisés au cours des campagnes et pour transmettre les mises à jour. D'autres pays d'Afrique tels le Nigeria et l'Ouganda essaient de s'inspirer de l'enseignement donné par le Kenya mais ils sont liés par leur Législation sur les Telecom qui n'incite pas les compagnies à instaurer une couverture nationale. Ceci oblige les opérateurs à se

concentrer sur les grandes villes, tandis que le reste du pays n'est pas couvert par le réseau.

Alors qu'il devient évident que le développement des communications en Afrique sera sans fil à cause de la vitesse de déploiement de l'infrastructure et des difficultés topographiques, on peut redouter que les accords passés entre les compagnies de téléphone mobile et les régulateurs des télécoms ne soient déséquilibrés et ne favoris-

ent les gros acteurs qui, pour la plupart, ont de bons contacts politiques. Au Kenya, dans la mesure où l'une des compagnies de téléphones mobiles est toujours compagnie nationale et l'autre appartient à des gens ayant des contacts avec le gouvernement, on a pu craindre que les réseaux puissent être trafiqués ou carrément coupés pendant les élections. Si le droit à l'information doit être établi de façon claire, les acteurs informatiques doivent s'efforcer de faire en sorte que les fournisseurs de services soient autonomes et ne soient pas au service des politiciens. Ceci prouve encore plus avant que l'informatique puisse contribuer à une bonne gouvernance et à maintenir la transparence dans les démocraties émergentes d'Afrique. ●

Nous devons être les intermédiaires, ou les informéiaires des TIC, le lien entre les peuples et le reste du monde, les politiciens inclus, qu'ils soient « propres » ou « véreux ».

Johnson Nkuuhe

Email. bill@circuitspackets.com
URL. www.circuitspackets.com

Esther Mudlhovo—journaliste au travail, Radio Muthiyana, Bairro Ferrou, Maputo, Mozambique



photo: Tracey Naughton

Les TIC et les élections: le cas de la Côte d'Ivoire

par Nnenna Nwakanma

Entre octobre 2000 et août 2002, la Côte d'Ivoire a connu quatre élections: Présidentielles, législatives, municipales et régionales. Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ont été un instrument-clef pour leur organisation, leur surveillance et la proclamation des résultats.

Les Radios locales

Au cours de ces quatre élections, les *radios de proximité* (radios communautaires) ont constitué des rampes de lancement pour les campagnes de mobilisation, l'éducation électorale et la sensibilisation. D'importants messages ont été traduits dans différents dialectes à l'attention des auditeurs locaux.

Le Téléphone

L'usage du téléphone s'est accru après chaque élection. En dehors du fait qu'ils furent un moyen de lobbying et de campagne, les téléphones mobiles ont été des outils essentiels pour la proclamation des résultats en temps réel. Au cours des élections locales et régionales, les radios ont coopéré avec les propriétaires de téléphones mobiles pour donner aux gens les résultats aussitôt qu'ils étaient proclamés. Le personnel de l'armée surveillant les bureaux de vote a également utilisé leurs Walkies-talkies pour communiquer les résultats.

Les Radios nationales et la Télévision

Les élections présidentielles, législatives et régionales ont fait l'objet d'une couverture nocturne ininterrompue. Les individus désirant poser des questions ou obtenir des informations pouvaient appeler les stations de radio. Les résultats étaient communiqués au fur et à mesure qu'ils étaient proclamés.

L'Internet

Le net a largement servi à communiquer les résultats aux populations. Les résultats étaient en ligne à peu près au même moment où ils étaient sur les ondes. Avant même la fin du scrutin, les résultats des électeurs résidant en Europe étaient en ligne à cause de la différence d'heures. Plus tard tous les résultats furent communiqués en ligne.

Perspectives

Alors que les pourparlers de paix continuent, les discussions sur les élections précédentes prennent tout leur sens. Les membres de la Commission Indépendante pour les Elections affirment que les prochaines élections se dérouleront mieux que les autres. La Commission a maintenant son propre site Internet, plus un Intranet qui couvre les bureaux régionaux, départementaux et de district. Le Secrétaire Permanent est persuadé que les résultats des prochaines élections seront connus dans les 48 heures. Cela constitue un changement significatif par rapport aux pratiques du passé lorsqu'il fallait transporter les urnes sur de grandes distances, les ouvrir et compter les bulletins.

De nouveaux espoirs

Alors que les élections s'approchent la fièvre monte. Pour le citoyen ordinaire c'est le moment où les riches politiciens mettent leur argent sur le marché. Pour les imprimeurs de banderoles, de tee-shirts et de prospectus, les jeunes gens qui sont prêts à danser toute la nuit pour supporter tel ou tel candidat, les camionneurs, les musiciens, les danseurs, les menuisiers qui fabriquent les urnes en bois, les vendeurs de lanternes, de bougies, de sifflets et de boissons locales....ce sera la fête ! ●

Le réseau de lignes téléphoniques d'Afrique représente deux pour cent du réseau mondial et la population d'Afrique représente douze pour cent de la population mondiale. Cinquante pour cent de ces lignes téléphoniques (et dans certains pays quatre-vingt à quatre-vingt-dix pour cent) se trouvent dans les capitales où vivent seulement dix pour cent de la population.

Le frais pour le maintien d'une connection au réseau téléphonique représente une moyenne de vingt cinq pour cent de revenu par habitant en Afrique. Par contre, cela représente une moyenne de neuf pour cent au niveau mondial et d'un pour cent seulement pour les pays les plus développés.

Les TIC, la Démocratie et la politique au Ghana—Un nouveau paradigme Etude du cas des élections au Ghana en 2000

by Eric M.K Osiakwan—spécialiste en Internet

Pour un pays en développement comme le Ghana, les TIC offrent d'énormes possibilités et au cours des élections de 2000 nous avons assisté à l'intégration de l'informatique dans notre système démocratique et politique. Ceci a donné naissance à un nouveau paradigme dans notre processus démocratique.

Pour ce qui concerne les élections de 2000 nous pouvons identifier de quelle manière le Gouvernement et le secteur privé a mis en place l'intégration des TIC dans l'ensemble du processus.

Au niveau gouvernemental, la Commission Electorale (CE) a obtenu l'assistance du gouvernement des Etats Unis via l'USAID pour l'achat et la mise en route de 33 ordinateurs, un serveur, des imprimantes, le matériel de connexion au réseau et des logiciels dans le cadre d'un Réseau de Grand Envergure (RGE). Le réseau reliait le siège de la Commission à ses 10 bureaux régionaux et fut largement utilisé pour le recueil de l'information, son traitement, sa diffusion et son stockage avant, pendant et après les élections. Des compagnies locales ont été employées pour les travaux de raccordement au réseau, l'intégration du contenu et le développement des logiciels devant recueillir les renseignements sur les électeurs et les présenter sur le site Internet de la Commission www.ec.gov.gh.

Le réseau a aidé à collationner les renseignements qui furent envoyés par e-mail au siège de la Commission, ce qui a permis d'éviter les erreurs de transcription et de compiler rapidement les informations qui furent alors certifiées et placées dans la banque de données pour ensuite apparaître sur le site Internet de la Commission pour consultation par la communauté Internet.

Il a été significatif d'assister à la mise au point, par la Commission Nationale pour les Médias, d'un système d'information permettant de surveiller les médias pendant l'élection. Ceci a généré un gros travail d'électronique de la part des médias locaux (journaux, radios et télévisions). Le système avait également une interface sur le Web: www.mediamonitornmc.com sur lequel on pouvait trouver les mises à jour sur les activités et la participation des médias pendant les élections.

Le secteur privé a également joué un rôle primordial dans la mesure où des compagnies de contenu naissantes telles que Joyonline, Ghanaclassifieds, NCS, Africaonline et Net Afrique ont créées des sites Internet spécifiques pour créer et mettre en valeur les synergies avant, pendant et après les élections. Les sites créés furent, entre autres:

www.myjoyonline.com
www.election2000ghana.com
www.ghanaelections.com
www.politicsinghana.com
www.ghananewsroom.com/election2000.

Soft Ghana Ltd (compagnie locale de logiciels) a également mis au point un logiciel de recueil de votes appelé « ABATO » (vote) qui a été utilisé par la plupart des utilisateurs de données pour recueillir, traiter et afficher les résultats des élections sur leurs sites. Certains fournisseurs de données ont mis au point leur propre logiciel pour recueillir les données sur l'élection et tout ceci a largement contribué à la disponibilité en ligne de mises à jour régulières et opportunes sur les résultats des élections. Certains fournisseurs de services Internet ont également joué un rôle important en disposant des dérivations à forte bande passante pour supporter le trafic sur le Web ainsi généré. Bien que tous les sites aient utilisé les résultats fournis par la Commission, il est intéressant de remarquer que la plupart des interfaces privées ont affiché plus de mises à jour courantes sur leurs sites que la Commission.

De même, les partis politiques et certains candidats parlementaires se sont largement servis de l'espace virtuel pour diffuser leur message électoral. Les partis dominants, à savoir le Congrès Démocratique National (CDN) et le Parti Patriotique National (PPN), ont ouvert leur site Internet sur www.ndc.org.gh et www.nppghana.com respectivement pour capter l'attention du monde virtuel. Le Dr Kwesi Ndoum a également mené une campagne personnelle sur le Web au cours de laquelle il a annoncé ses intentions parlementaires sur le cyberspace.

Il a résulté de ce travail d'intégration des TIC avant, pendant et après les élections:

- Publicité massive des élections 2000 au Ghana tant auprès du monde virtuel que du monde réel.
- Développement du professionnalisme et de la capacité de l'informatique locale.
- Intégration d'une nouvelle culture informatique dans le système démocratique local.
- Transparence et responsabilisation dans l'exercice du droit de vote et éradication des erreurs de transcription.
- Recueil des informations électorales et publication plus faciles et plus rapides.
- Surveillance efficace des médias pendant les élections ayant eu pour résultat leur meilleure performance.
- Naissance d'un intérêt, au niveau local, pour l'informatique et particulièrement l'Internet.
- Développement et applications de données.
- Promotion d'échanges Interculturels.
- L'excellente passation de pouvoir d'un Gouvernement à l'autre. ●

Centres de Développement de TI: une perspective rurale

par la Communauté de Kgautswane

Allocution à la Conférence du Commonwealth sur l'Apprentissage, juillet 2002

Kgautswane est un village de la zone rurale profonde de la Province Nord proche de la frontière avec la Province de Limpopo et situé à soixante dix kms de Lydenburg. Notre Centre Communautaire Polyvalent a été créé par 35 femmes en 1992 sous la direction de Clara Masinga, qui a été élue Bâtitseur de la Communauté de l'Année en 1997 et l'un des Bâtitseurs de la Communauté de la Décennie en 2000. Le centre a étendu son programme à la création de 17 crèches et pouponnières, 5 centres pour handicapés, et plusieurs entreprises locales telles que la culture de légumes, la fabrication de briques et construction de clôtures, l'élevage de la volaille, la menuiserie, les arts et l'artisanat, une unité de restauration et centre de couture qui ont pour la plupart démarré dans la maison de Clara. En raison de cette extension, nous avons reçu du soutien de plusieurs sources telles que Ithuba Trust, Old Mutual, Safmarine et d'industries locales pour la construction de notre Centre de Développement Communautaire de Kgautswane. Le Ministère des Travaux Publics a également contribué à cette activité avec une subvention de Groupe de 7 millions de rands pour les installations communautaires telles qu'une salle, la réhabilitation de routes et la modernisation d'écoles. Ajouté à cela, nous disposons d'une Polyclinique avec l'aide de la DBSA.

Le Centre de Communication et d'Information de Kgautswane a été créé en 1997 par douze personnes sous la coordination de Clara, après que Technikon SA nous ait proposé le Programme Intégré de Renforcement Communautaire par Technikon SA, qui nous a encouragé à créer notre propre installation de TI comme une entreprise appartenant et gérée par la communauté. A partir de là, nous avons appris l'économie communautaire et l'importance du respect du code de conduite par la direction, et nous avons été en mesure d'apporter notre conseil à d'autres communautés sur la manière de démarrer leurs propres centres de développement, non seulement dans notre province mais avec six autres.

La population de Kgautswane ne pouvait pas croire ses yeux lorsqu'elle a remarqué la présence de l'épouse du Président de la Banque Mondiale, Mme. Elaine Wolfensohn à la cérémonie de lancement de notre centre. Avec Technikon SA, nous sommes rentrés en partenariat avec la Banque Mondiale qui nous a procuré les équipements nécessaires comprenant un serveur, trois ordinateurs et une imprimante/fax/photocopieur/

scanner. Cela nous permet de fournir un service à notre communauté dans la rédaction de courriers, la photocopie, la rédaction de CV et la saisie de plans d'affaires ainsi que l'impression de cartes de visite, posters et la scanographie de documents etc. Notre centre de TI offre la formation à la jeunesse en informatique, et avec la bibliothèque, les étudiants ainsi que les membres de la communauté peuvent faire des recherches et obtenir des références. Actuellement, les écoles signalent plus de fréquentation et un espoir plus grand pour le développement économique de notre communauté.

En réponse à la présentation de notre centre TI à Stockholm Challenge 2000 par Technikon SA, nous avons obtenu la reconnaissance avec un prix, un des douze sur les 600 de par le monde. Ce prix est l'un des plus prestigieux dans le domaine de la technologie de l'information qui selon l'organisation est l'équivalent d'un Prix Nobel dans le domaine de la Technologie de l'Information. Ces prix sont attribués aux projets qui sont des exemples uniques sur la manière dont la TI peut être utilisée de manières novatrices pour profiter aux personnes et à la société en termes d'éducation, de bien-être économique et social, de santé ainsi que de promotion de la démocratie.

La même année, grâce à l'assistance de Antony Trowbridge de Technikon SA et Wezi Ximina, nous avons également créé notre propre banque villageoise gérée par la communauté qui vient compléter les services du centre de TI et le bureau d'Information et de Communication du Gouvernement qui peut mettre à disposition des informations des ministères des gouvernements nationaux, provinciaux et locaux. Ce projet a également gagné un prix spécial de la World Bank Development Market Place 2000 pour le principe de "*Démultiplication des Epargnes Locales pour le Développement*".

Notre utilisation des équipements de TI exige une bonne gestion. Nous réservons une ligne de Telkom deux jours à l'avance pour l'utilisation par les personnes qui désirent envoyer des courriers électroniques. Une fois que la réservation est faite, nous mettons en marche notre groupe électrogène, parce que nous n'avons pas encore l'électricité. Notre centre réalise des profits réguliers à partir des différents services d'impression et de secrétariat, également à partir du stockage et de l'utilisation des informations.

A travers l'Internet, nous avons réussi à trouver des investisseurs qui ont investi dans notre banque villageoise, certains du Canada, des EU et d'Israël. Ils ont reçu des informations sur notre Banque villageoise à travers l'Internet. Nous utilisons également l'Internet pour vendre notre connaissance de MPCC à d'autres provinces. Nous vendons également notre potentiel touristique pour visiter nos projets et le complexe voisin des grottes – dont le plus connu est EchoCaves – qui

restent encore à explorer.

Le secret de notre communauté est le haut niveau de soutien volontaire. Le Centre de Développement de Kgautswane comprend 300 petits entrepreneurs et agriculteurs, c'est-à-dire 270 femmes et 30 hommes qui sont des enseignants. Les femmes rurales travaillent dur et sont disposées à apprendre des livres et des informations qu'elles obtiennent du centre et à partir de l'Internet et à mettre en pratique ce qu'elles apprennent.

Nous aimerions mettre l'accent sur le fait que le secteur privé et le gouvernement ne doivent pas être attirés dans un piège pour saper nos milieux périurbains et ruraux. Cela est vital pour les centres et leurs installations comme celles-là. Les africains qui occupent des postes d'influence et de responsabilité dans le secteur bancaire, les entreprises privées et les ministères gouvernementaux sont le plus souvent incapables de garder le contact avec les communautés sur le terrain. Nous réitérons notre appel aux personnes ayant une responsabilité de bien vouloir aller dans les villages ruraux et développer des projets de développement tels que les centres de TI, et d'apprendre de Technikon SA la façon dont il est possible pour une communauté pauvre

telle que celle de Kgautswane de se développer. Assurons-nous que les populations ou communautés qui reçoivent les prêts ou subventions les méritent vraiment et sont qualifiées pour démarrer des centres de TI qui soient durables.

Il est également nécessaire de procéder à une recherche de suivi des prêts et subventions des projets, parce que dans le passé, certaines communautés ont reçu des millions de rands, sur la base de plans d'affaires de consultants/ programmes/ propositions/ convainçants pour le financement de projets qui ne seront pas viables.

Nous sommes une communauté fière et reconnaissante pour tout le soutien de notre propre population, du Chef Kgoete, le Premier de Limpopo et son bureau, ainsi de la connaissance et l'apport technique de différentes sources. ●

Signé au nom de la Communauté: Clara Masinga

Clara Masinga a été la lauréate du prestigieux Prix National Baobab du Président en décembre 2002:

"Pour toute contribution exceptionnelle au développement de la communauté, grâce à la promotion de réinvestissement social des capacités et l'autosuffisance économique."

Les TIC en Afrique rurale

par Nnenna Nwakanma

Le souci premier des africains vivant en milieu rural est la survie. Ce que nous avons le plus en tête, ce sont les moyens qui nous permettent de subvenir aux besoins de nos familles. L'information qui a le plus de valeur est celle qui contribue à satisfaire nos besoins quotidiens. Il n'en est de meilleure que celle que nous donnons, nous concernant, pour nous.

Les TIC ont joué un rôle prépondérant dans l'amélioration de la vie en milieu rural. L'Internet nous aide à connaître le prix de nos produits locaux. Ils établissent des passerelles avec d'autres régions du monde similaires et jusque-là inconnues, avec lesquelles nous pouvons partager et apprendre à améliorer notre

vie quotidienne.

Au Niger les radios en milieu rural qui émettent en langue locale ont toujours été bien accueillies par les populations nomades. Ces radios nous concernent, sont proches de nous, sont dirigées par des personnes locales et utilisent l'énergie solaire.

Aujourd'hui on entend parler d'hygiène, de santé, d'environnement, de feux de brousse, d'épidémies et de nombreuses autres informations utiles. En plus de ça, si vous avez perdu votre chameau ou votre âne, vous pouvez l'annoncer à la radio et être sûr de retrouver votre animal! ●

Aux alentours d'Eenhana—village dans le nord de la Namibie, sans électricité, où l'on reçoit les émissions de la Radio Communautaire d'Eenhana



photo: Tracey Naughton

Réseau pour les Plaidoyers et la Démocratie

par Samantha Fleming—Réseau Chapitre 2
Institut pour le Démocratie en Afrique du Sud (IDASA)

Le projet Chapitre 2 est parti du principe que la possession d'informations opportunes et le droit de communiquer jouent un rôle crucial pour informer les citoyens sur les activités du Gouvernement et incite par conséquent les gens à établir le dialogue avec les preneurs de décisions sur les questions de gouvernance. Le projet a dû son succès à l'outil informatique utilisé pour provoquer le débat politique d'un haut niveau. Vu le niveau assez bas de connectivité en Afrique du Sud, les e-mails se sont avérés le meilleur moyen de communication pour le projet. Le projet a mis en œuvre des produits e-mail réguliers dont des services e-mail hebdomadaires, mensuels et spécifiques qui fournissent des informations sur 1) l'activité parlementaire; 2) les affaires courantes; 3) les ateliers, marches etc. à venir et 4) les nouveaux textes législatifs. Une banque de données d'environ 800 abonnés augmente régulièrement chaque semaine. Le projet comprend également une banque de données sur leur site Internet concernant les informations ci-dessus et envoie une lettre d'information à ceux qui ne disposent pas d'un ordinateur.

Le projet nous a appris plusieurs choses: 1) les gens ont besoin de s'engager; 2) les gens cultivent une passion pour les informations locales; 3) établir le contact avec les abonnés et les écouter; 4) utilisation de l'e-mail plutôt que de l'Internet comme outil prioritaire; 5) mise au point de systèmes adéquats et souples pour permettre le changement.

Le Chapitre 2 s'est efforcé d'utiliser l'informatique de façon pratique, appropriée et utile dans un contexte africain et prouve que l'informatique trouve sa place dans le développement de la démocratie. A une époque où les citoyens sont de plus en plus déçus par la démocratie sous ses formes traditionnelles, l'informatique ouvre de nouvelles possibilités, de nouveaux espoirs et de nouveaux rêves visant à établir des formes de gouvernance plus égalitaires et participatives. ●

Pour de plus amples renseignements, visitez:
www.advocacy.org.za

La place des TIC dans les conflits

par Nnenna Nwakanma

Alors que l'Afrique essaie de combler le fossé informatique, les spécialistes en information et communication sont confrontés au problème des conflits armés. Nous sommes conscients du fait que seul un environnement social et politique stable peut permettre de combler ce fossé. La grande question n'est pas de savoir si les TIC peuvent constituer une source de conflit mais si leur utilisation ne devrait pas viser à éviter les conflits, résoudre les crises, et établir la paix.

Insister sur une bonne gouvernance

Les TIC peuvent servir, voire préserver, la société africaine en contribuant à la responsabilisation et la transparence de ses gouvernements. Il manque cet équilibre entre le pouvoir et l'autorité de l'Etat et la compréhension et la confiance du peuple. Ce vide augmente l'insatisfaction populaire.

Information tous azimuts

Dans de nombreux pays où de féroces combats font rage, une grande partie de la population ne comprend pas très bien ce qui se passe. Le manque d'information est dangereux, son insuffisance est encore plus dangereuse, mais lorsqu'elle porte le poison de sentiments régionaux, ethniques, religieux ou xénophobes elle est mortelle ! Une information équilibrée pour les africains est nécessaire pour assurer des lendemains meilleurs.

Les médias et l'Internet

Loin derrière nous sont les jours où les dirigeants pouvaient penser pour le peuple ! Les politiciens devraient utiliser les moyens dont ils disposent pour diffuser leurs idées. Les gens peuvent alors choisir. En Côte d'Ivoire des milliers de gens visitent les sites Internet donnant les activités des rebelles. On a le sentiment que ces derniers auraient pu présenter leurs revendications en-ligne avant de prendre les armes !

Les TIC doivent préserver la société qui l'abrite. ●

Le simple fait de constater qu'un coup de téléphone à partir d'Afrique coûte vingt fois plus cher qu'un coup de téléphone vers l'Afrique montre que la mondialisation ne va pas dans l'intérêt des peuples d'Afrique.

AFRICA NET

par Ken Lohento—Président, Oridev/Iafric

AFRICA_NET est une plateforme de discussion généraliste et permanente sur les TIC en Afrique, **mise en place en août 2000 par des acteurs de la société civile africaine**. Elle a pour objectifs de :

- contribuer à l'information sur les enjeux des TIC en Afrique;
- servir de cadre de discussion de ces enjeux; et
- favoriser la collaboration entre organismes africains travaillant sur ces sujets.

Les discussions se déroulent en français mais des contributions ponctuelles peuvent être faites dans d'autres langues.

En janvier 2003, **plus de 200 personnes** de divers pays (Bénin, Burkina Faso, Niger, Sénégal, Mali, Togo, Côte d'Ivoire, République Sud-Africaine, Gabon, Cameroun, Congo, Canada, France, Belgique, etc.) étaient membres. Ce sont des chercheurs, des indépendants, des membres d'associations tels que (Oridev, Yam-Pukri, AEDEV, Jeunesse du millénium, ONG-JEDD NTC-CNJF, Association Fête de l'Internet en Afrique, CSDPTT. IRIS, NTBF, Africa COmputing, Iafric, Enda, ISOC-Bénin, ISOC Cameroun, ISOC Togo, Groupe Internet-Niger, Linux-Afrique, School-Net, etc) ou des particuliers travaillant dans des organismes divers qui se représentent et émettent leur propre opinion.

Africa_net est ainsi ouverte à toute personne s'intéressant aux TIC en Afrique ; les discussions sont libres. En janvier 2003, **plus de 1250 messages** y ont été reçus.

La liste se donne pour ambition d'organiser périodiquement des discussions thématiques (**Forum Thématique Virtuel**) avec synthèses. Entre février et avril 2002, un débat thématique a été organisé sur quatre thèmes:

- Logiciels libres: expériences, ressources et enjeux;

La densité du réseau téléphonique (le nombre de lignes téléphoniques pour cent habitants) est de 0,5 dans les pays sub-sahariens (Afrique du Sud exclue) contre 4,5 dans les pays émergents et 52,6 dans les pays industrialisés.

- enjeux culturels de l'internet en Afrique;
- Internet et journalisme en Afrique: enjeux et usages;
- Infrastructures et réseaux NTIC en Afrique.

Les débats sont animés par des membres volontaires. Les archives des discussions ainsi que les synthèses peuvent se consulter sur les pages web du groupe.

Entre février et avril 2003, un second débat thématique, animé par un groupe de volontaires, aura lieu sur quatre thèmes à savoir:

- les TIC et le monde rural en Afrique: les technologies appropriées et la place de l'Internet
- Sommet mondial de la société de l'information;
- Télécentres et TIC en Afrique: relations privés/communautaires, durabilité; et
- Economie et TIC en Afrique: commerce électronique, productivité.

Ces débats formels; sont/seront l'occasion de mettre de façon participative tous les membres de la liste au fait des informations, et initiatives liées aux TIC sur le continent dans les thématiques concernées et de faire des points sur ces sujets.

Depuis l'annonce du **Sommet Mondial de la Société de l'information**, AFRICA_NET est un cadre d'information et de discussion de cette rencontre. Ainsi la plupart des informations clés diffusées par les organisateurs, les résultats des rencontres intéressant l'Afrique, telle la rencontre préparatoire Bamako2002. Le SMSI sera aussi l'une des thématiques des discussions du second forum thématique virtuel organisé à partir du 10 février ; il est envisagé l'élaboration d'un document à l'intention des organisateurs et participants au sommet. ●

Page du groupe: http://fr.groups.yahoo.com/group/africa_net/

Pour s'abonner écrire à africa_net_subscribe@yahoo.com

Contact: Ken Lohento kenloh@avu.org



Vers un Service Universel: des Télécentres et l'Accès au Public

par F.E Etta—IDRA, Nairobi

Quels sont les endroits d'accès public ?

Les endroits d'accès public portent différents noms: télécentres, télé campagne, télé kiosques, téléboutiques, cabine téléphonique, info centres, téléhaus, téléstugen, club digital, cabines publiques, centres de diverses activités, centre de la technologie communautaire, centres de diverses activités communautaires, centres de média communautaire ou centres d'apprentissage communautaire, centres de multi média communautaire, centre électronique du village, télé village ou cyber café. A ce jour, cette idée a été adoptée aux Etats-Unis, au Canada et en Australie. En Afrique et en Asie, cette notion à commencer à voir le jour vers la moitié de les années 1990.

Les télécentres facilitent l'accès au public à la communication et à l'information afin de d'améliorer le développement économique, social et culturel ou les services de communication et d'information. La notion de l'accès universel, qui est contenu dans l'Article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, a servi de point de départ de l'expansion des services de l'information et de communication pour tous sans discrimination. Les télécentres sont ainsi considérés comme des outils importants dans la lutte pour l'accès universel spécialement dans les pays et endroits pauvres.

Pourquoi devons-nous les encourager ?

Nous vivons dans un monde où l'information est capitale pour une économie en croissance. Le nouveau monde des ordinateurs et de télécommunications croissants se développe très rapidement et le fossé digital continuera à s'étendre, aggravant ainsi les inégalités sociales et économiques qui existent déjà. Mais des efforts sont entrain d'être fournis pour empêcher celle calamité imminente. Mais les outils de ce monde sont coûteux et éloignés au commun de citoyen vivant dans le milieu rural du continent. Les télé centres représentent ainsi un espoir d'atteindre les informations et la communication à des prix raisonnables.

Les images sur les données provenant des études faites sur les télécentres naissants, montrent que leur usage est encore inférieur, peu familier, très coûteux. L'administration est y pauvre, les femmes et les personnes âgées y sont marginalisées.

Que faire alors ?

Sur base de ce qui précède et de l'idée qu'on a sur l'impact qu'apportent les technologies de l'information et de la communication sur la sociale, les recomman-

dations suivantes doivent être faites :

1. Les gouvernements africains, les organismes internationaux de financement ainsi que les fondations privées doivent encourager toute recherche qui servira à clarifier l'interaction entre les technologies de l'information et de la communication et le développement en cours. Ceci signifie qu'il faudra encourager la participation de chercheurs africains au processus du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI);
2. Lors de la Conférence Régionale Africaine, les gouvernements africains ont dit entre autre qu'il était nécessaire d'exhiber la diversité de la richesse culturelle. Cette position semble un peu bizarre pour les autres. Mais le profit que les Africains tirent du Sommet Mondial sur la Société de l'Informatique est aussi important que pour les autres. Une façon d'éviter cet écart (désavantage) de manque d'éducation formelle de beaucoup d'africains est de clarifier les théories d'usage et de les adapter aux populations analphabètes. Si cette catégorie de la population utilise les télé centres dans le cadre d'améliorer leurs conditions de vie, nous pouvons dire que ceux (télécentres), sont des outils nécessaires. Ainsi donc, il s'avère nécessaire qu'un modèle des technologies de

Cet homme qui vit avec plusieurs générations de sa famille à Accra, au Ghana, n'est jamais sans sa radio.



photo: Tracey Naughton

l'information et de la communication, se basant sur les besoins actuels et les réalités de la majorité de la population africaine en général, et la population rurale pauvre en particulier, soit établi à travers le processus du Sommet Mondial de la Société de l'Information.

3. Suite à ce qui précède au point 2, il s'avère important que les analphabètes, les pauvres, les femmes, les vieillards, les handicapés, et ceux du secteur informel soient impliqués au processus de la préparation au Sommet Mondial de la Société de l'Information et du plan d'action. Faute de cela, on risque de produire de nouveau un plan de l'élite qui sera au service de marché international et leurs collaborateurs au niveau continental.
4. L'aspect public des endroits d'accès au public qui met à l'écart certains usagers doit être discuté comme un point du processus et exclusion des endroits publics, ne doit être discuté publiquement.
5. La pertinence, la sensibilité linguistique et culturelle des produits et services ainsi que les coûts sont des éléments importants à être pris en

considération au processus du Sommet Mondial sur la Société de l'Information et non seulement tenir compte du public intellectuel.

6. On devra avant tout discuter du rôle et de la responsabilité des gouvernements attentifs et responsables avec les gouvernements et les organisations de la société civile. On considère souvent que les gouvernements sont des obstacles à la promotion et au développement des technologies de l'information et de la communication et agissent en maîtres et non libérateurs. ●



Anastasia, une dame de soixante-dix ans, utilise l'ordinateur dans un télécentre en Ouganda. Elle enseigne l'usage des ordinateurs à d'autres femmes et hommes.

La radio mobile! Province Nampula, Mozambique



photos: Tracey Naughton

A l'intérieur de la maison du chef d'un village San dans la région East Hanahai, au Botswana—un musée de radios défuntes!



La Société Civile, le Gouvernement et le Secteur Privé mettent en place une politique de TIC en Tanzanie

DigIT Africa (éditeur de La Vision Informatique)

Il a été lancé en Tanzanie une politique de technologies de l'information et de la communication (TIC) ayant le pouvoir de catapulter le pays dans l'enclave des centrales autoroutières mondiales de l'Information.

En juillet 2002 un séminaire sur les avantages des TIC s'est tenu dans la capitale Dodoma à l'attention des Membres du Parlement. Le Ministre des Communications et des Transports, l'Honorable Professeur Mark Mwandosya, a très clairement déterminé le but final de la politique proposée.

Il a été dit avec insistance aux participants au séminaire que «le but ultime de la politique des TIC est de fixer des objectifs nationaux en exploitant les possibilités de l'informatique de façon continue».

En tenant compte des dimensions des TIC dans un contexte de mondialisation croissante, les autoroutes de l'information en constituant le pivot, les Députés se sont posés la question épineuse: «Les TIC peuvent-elles être un facteur de développement pour la Tanzanie et peuvent-elles aider à résoudre les nombreux problèmes que nous devons résoudre» ?

L'une des réponses, selon l'Honorable M. Mwandosya, réside dans le fait que la Tanzanie, comme d'autres pays en développement, se trouve dans un processus de réformes qui ne seront menées à bien que si notre société apprend et s'informe.

La structure du projet de la politique des TIC tient compte du développement du capital humain en Tanzanie; l'infrastructure informatique à l'échelon national; les dimensions multisectorielles de l'informatique en tant qu'instrument de connaissance en gestion et productivité; les TIC en tant que secteur industriel productif.

La Tanzanie joue un rôle très important dans cette partie de l'Afrique, particulièrement dans un contexte de stabilité géopolitique et dans l'économie du monde nouveau. Les participants ont pris le temps de se demander dans quelle mesure le développement de l'informatique en Tanzanie pouvait aider à établir la paix dans la Région des Grands Lacs où les conflits sont nombreux.

L'Honorable M. Mwandosya a donné des conseils précieux aux Députés.

« Il va sans dire que, si nous ne nous adaptons pas aux bouleversements qu'implique l'informatique, notre pays ou nos communautés risquent de s'enfoncer plus avant dans le phénomène appelé «le fossé informatique». Nous devons nous souvenir que les TIC doivent exister pour tous. Elles doivent donner à tous la possibilité de franchir ce «fossé informatique». Les TIC permettent aux citoyens de faire partie intégrante de la Société moderne».

Le Projet Politique Nationale des TIC est dans le droit fil des aspirations de la vision de développement du pays tel que défini dans «Vision 2025». En effet, la nature proprement industrielle et productive des possibilités des TIC englobe les objectifs de notre propre développement qui peuvent se définir en cinq points-clé:

- Haute qualité de vie
- Paix, stabilité et unité
- Bonne gouvernance
- Une société bien éduquée et informée
- Une économie forte et compétitive capable

d'assurer un croissance durable et des bénéfices partagés.

Les TIC peuvent aider à un développement durable, mais sa mauvaise utilisation peut conduire à une plus grande marginalisation des pauvres et de ceux qui n'y ont pas accès. Afin de réaliser leur développement potentiel, il faut que tous les acteurs – gouvernement, citoyens, secteur industriel, éducation, société civile, organisations non gouvernementales et les individus – travaillent ensemble pour arriver à un changement véritable.

Les députés ont rédigé une déclaration commune: «Nous savons tous que les TIC joueront un rôle majeur dans cet effort pour franchir les obstacles qui s'opposent à notre développement. Cependant il est encourageant de constater que notre gouvernement est enclin à concevoir, développer, coordonner et mettre en œuvre une politique des TIC en partenariat avec la société civile, les ONG, et tous les autres acteurs-clé. Ce séminaire est la preuve concrète des résolutions du gouvernement à cet égard». ●

« Il est encourageant de constater que notre gouvernement est enclin à concevoir, développer, coordonner et mettre en œuvre une politique des TIC en partenariat avec la société civile, les ONG, et tous les autres acteurs-clé. »

Tarzan n'habite plus ici – songeries sur l'état de donateur sponsorisé en Afrique

par Zane Ibrahim—Directeur de Radio Brousse, Le Cap

Pendant l'Etat d'Urgence en Afrique du Sud à la fin des années 80, un petit groupe d'individus s'intéressant à un système simple de communication formèrent un organisme dont le but était d'enregistrer des informations sur des cassettes audio et de les distribuer. Ce groupe prit le nom de CASET (Cassette Education Trust)

Ils commencèrent à discuter des possibilités de monter un centre radio de communauté à l'Université de Western Cape (UWC), située à côté du Cap. Ce collège fut appelé Collège de brousse car il était loin des premières habitations et en pleine brousse. D'un commun accord la nouvelle radio fut baptisée Radio Brousse.

En 1992 CASET fut dissous et Radio Brousse devint une association de volontaires. Pour la première fois dans l'histoire de l'Afrique du Sud des « Noirs » avaient l'occasion de parler à la radio. Radio Brousse insista auprès du gouvernement pour obtenir une autorisation d'émettre et, après avoir essuyé plusieurs refus, décida d'émettre sans autorisation le 25 avril 1993. Le gouvernement de l'époque confisqua l'émetteur artisanal et deux membres de Radio Brousse furent inculpés. En 1994, sous la pression d'individus et d'organismes du monde entier, l'affaire fut abandonnée.

Radio Brousse reçut l'autorisation d'émettre le 1^{er} août 1995. Les émissions commencèrent le 9 août, Journée Nationale de la Femme, hommage rendu au rôle que jouèrent les femmes dans la lutte pour la libération.

La déclaration de Radio Brousse est la suivante:

«Faire en sorte que les communautés qui ont été privées de l'accès aux ressources puissent participer à la production d'une radio éthique, créative et responsable qui les incite à communiquer, prendre part aux décisions qui affectent leurs vies et à célébrer leurs propres cultures. Grâce à cette radio les communautés affirmeront la dignité et l'identité qui leur sont propres et seront les promoteurs de la responsabilité sociale et de la pensée critique».

Quelques journées de Radio Brousse.....

Lorsque sa fille Thandi, âgée de 7 ans n'était toujours par rentrée de l'école, alors qu'elle aurait dû l'être, Lungiwa courut jusqu'à l'école distante de 6 Km sur une piste de terre en mauvais état à travers la brousse. Tout le monde était parti et une mauvaise appréhension la saisit. Elle se précipita dans le magasin local et à

exactement 3 heures 21 elle appela Radio Brousse pour dire que sa petite Thandi avait disparu. Une minute plus tard, à 3 heures 22 son annonce passait sur les ondes. La règle veut que toutes les émissions s'arrêtent lorsqu'un enfant est signalé disparu dans notre communauté.

A 3 heures 37 nous reçûmes le premier appel disant que Thandi était saine et sauve chez des amis, à 3 Km environ de chez elle en direction opposée. Pourquoi a-t-il fallu 15 minutes pour savoir où elle se trouvait ? Parce que c'est le temps qu'il a fallu pour courir rapidement vers le téléphone le plus proche. Dieu merci, il s'agissait plus d'une ville moderne que d'un village car il s'y trouvait trois téléphones.

Il y a quelques années, le groupe de surveillance PAGAD (le Peuple Contre le Gangstérisme et les Drogues) a brûlé publiquement un trafiquant de drogues et a déclaré la guerre aux journalistes qui leur avaient fait une mauvaise presse. On a demandé à Radio Brousse d'être médiateur. Nous avons contacté les parties et organisé une réunion diffusée en direct et avons invité nos communautés à participer aux discussions. L'affaire trouva une solution en deux heures grâce à l'aide de sages anciens qui en appelèrent aux fortes têtes de PAGAD.

Nous distribuons 5000 préservatifs chaque mois lors de nos tournées dans les townships. Les communautés rencontrent et parlent aux personnes dont elles n'entendent que la voix tous les jours sur Radio Brousse et nous apportons ainsi notre contribution à la lutte contre le SIDA.

Voici exactement pourquoi ce projet a vu le jour 1989. La Mission Catholique Ecossoise décida de donner quelques Livres Sterling à un petit groupe d'agitateurs parmi lesquels un objecteur controversé, un poète populaire et une reine récemment outragée, afin qu'ils puissent « libérer les ondes ». Ce groupe est devenu ce qu'on appelle aujourd'hui « la Mère des Radios Communautaires d'Afrique ».

Le samedi est consacré entièrement aux enfants. On n'entend aucune voix d'adulte le samedi sur Radio Brousse. Accompagnés de notre plus jeune stagiaire de huit ans, nous commençons la journée par aller chercher les enfants dans les townships à

8 heures pour commencer la classe à 9 heures.

Vous n'avez jamais entendu une radio comme ça.

Pour mener à bien ce projet, les représentants de Radio Brousse ont dû aller jusqu'aux Etats Unis et aux quatre coins de l'Europe pour quémander de l'aide.

Pourquoi?

Parce que les publicitaires ne veulent pas que leurs produits soient associés à des messages qui préconisent une société sans armes, qui veulent mettre une fin au

Terrorisme Masculin et à l'exploitation sexuelle des enfants. Notre nation est devenue folle des armes à feu au cours des dix dernières années.

En dix ans nous avons vu le nombre d'homicides monter en flèche. Aux Etats-Unis, le taux d'homicides est de 8,5 pour 100 000. En Suède, il est de 1,5 pour 100 000. Dans notre pays bien aimé, un pays qui a eu sa part de souffrances dans le passé, il est tombé ce mois-ci à 65 pour 100 000.

TOMBÉ à 65 pour 100 000 !!!!!

Voici l'état de l'exploitation sexuelle des enfants aujourd'hui.

Une femme descend d'un avion avec ses deux filles, une d'environ neuf ans et l'autre pas plus de onze. Elles ont pris l'avion à Kuala Lumpur. On vient les chercher à l'aéroport et on les met ans un des meilleurs hôtels du Cap.

Avance rapide.

Un homme d'une cinquantaine d'années réserve une chambre dans le même hôtel une heure plus tard environ. Il a pris l'avion à Miami. Le forfait week end lui a coûté 8000 \$. La plus grosse partie va à l'agence pour laquelle travaille la femme, le reste pour les billets de retour et l'hôtel.

On nous a demandé de faire une émission à la chambre des Députés en début d'année lorsque la Conférence pour l'Arrêt de l'Exploitation Sexuelle des Enfants s'y est tenue. La conférence s'est tenue à la Chambre des Députés car on avait menacé de faire sauter le bâtiment où elle devait se tenir à l'origine.

Voilà pourquoi Radio Brousse existe. Pour aider à débarrasser notre pays et le monde de ce genre de maladie

Lorsque j'ai parlé de tout ça avec un groupe de journalistes étrangers en visite dans notre pays, l'un d'eux m'a déclaré : « Oh là là ! vous me déprimez ».

EH BIEN, EXCUSEZ MOI !!!!!!!!!!!!!

J'aimerais vous raconter que nous avons hérité d'un système propre et net. J'aimerais pouvoir vous dire que les propriétaires précédents l'ont laissé impeccable et débordant de bonne volonté.

Ce n'est pas le cas.

En fait nous avons hérité d'une horreur. Une horreur avec laquelle nous nous débrouillons du mieux que nous pouvons. Tout ceci peut laisser croire que nous laissons tomber, que nous sommes battus. Rien ne peut être

plus éloigné de la vérité. Ce qui émerge c'est la frustration d'années pendant lesquelles nous nous sommes sentis diminués, d'années pendant lesquelles tout un peuple a été soumis à la pire des techniques de démoralisation.

Mais ce qui ressort aussi c'est l'humanisme de notre population, la compassion montrée spontanément. Dans bien des occasions des mains se tendent de tous côtés. Faisant partie des média de proximité, nous sommes témoins de choses merveilleuses. Le nombre de familles aisées adoptant des orphelins venant de communautés désavantagées est en hausse. Les mariages interculturels augmentent. A Radio Brousse nous préconisons ces liens interculturels qui se créent lentement mais sûrement. Nous nous considérons comme un refuge sécurisant et une passerelle vers l'ouverture sociale – quelque chose que le peuple Sud Africain ne connaît pas très bien.

Nombreuses sont les personnes à Radio Brousse qui se sont rendues compte que cette histoire de blanc et noir était un faux problème. Beaucoup se rendent compte maintenant que c'était tout simplement le vieux système de ce qu'on peut ou ne peut pas avoir qui opérait. Lorsqu'on me demande comment les blancs ont accepté le changement, je réponds que les blancs sont tous partis. Ils sont allés au Canada, en Australie, en Amérique du Nord et en Angleterre. Tout ce qui nous reste c'est « La Nation Arc-en Ciel » de Sud Africains qui essaient d'assimiler le changement.

Tout ce qui a été dit à propos de notre libération ne sont que des paroles. La lutte continuera pendant des décennies et nous nous adapterons. Le don du ciel a été quelqu'un comme Nelson Mandela qui a donné naissance à notre démocratie. Si à sa place s'était trouvée une personne amère ayant le goût de la revanche, le monde aurait été le témoin d'une tragédie difficile à imaginer. Elle aurait fait de l'holocauste une partie de plaisir.

Je suis franchement reconnaissant à Nelson Mandela pour ce qu'il a fait, mais je demeure très critique à son égard car c'est un politicien et les politiciens ne sont jamais meilleurs que lorsqu'ils sont au combat. Nous n'avons pas d'opposition en Afrique du Sud et nous devons faire très attention. Malgré tout, l'Afrique du Sud est un des meilleurs événements du dernier millénaire.

«Assistance au développement»

Le travail de reconstruction de notre population émotionnellement blessée serait largement plus facile si l'horreur des horreurs n'existait pas : les Organisations Humanitaires. Attention, entendons-nous bien. Après avoir été dépouillés par le Nord au cours des trois derniers siècles nous avons besoin de toute l'aide possible. Mais nous avons besoin de celle qui nous vient de

ceux qui désirent marcher à nos côtés, comme des amis ; ceux qui s'intéressent vraiment à notre bien-être et à notre avenir. Nous avons besoin de représentants des donateurs nommés localement marchant à nos côtés et non des personnes figées dans leur libéralisme qui, en fin de compte ne servent qu'à saper nos efforts.

A Radio Brousse nous sommes réellement interpellés par ces horribles statistiques dont j'ai parlé plus haut et nous sommes prêts à relever nos manches et mouiller nos chemises pour aider les enfants à manger à leur faim, rendre la vie des personnes âgées plus confortable et pour faire avancer la population en général en leur insufflant la confiance et l'espoir.

Comment obtenir ceci des bailleurs de fonds arrogants dont nous savons qu'ils ne se livrent qu'à une industrie dont nous ne sommes que les marionnettes ? Combien de temps encore devons-nous attendre avant qu'on nous respecte ? Combien de temps encore aurons-nous peur de mettre en question ceux qui nous intimident et émoissent notre confiance ? Pourquoi est-il si difficile de faire comprendre à ces gens que nous ne sommes que des personnes qui aiment la vie qui ne désirent rien d'autre que d'avoir la possibilité de déterminer notre propre avenir et de surmonter les difficultés qui se présentent à nous ? Après tout, nous avons montré au monde que, quoi que nous ayons souffert dans le passé, nous sommes capables de pardonner et avons fait les premiers pas courageux vers la réconciliation. Nous sommes capables de gérer notre avenir et nous avons le droit à l'erreur. Ce qui parfois peut être vu comme une erreur par un donateur peut être, pour nous, un énorme bond en avant considérablement utile. Nous devons tous éviter d'être dogmatiques lors des prises de décisions.

Lorsqu'un individu bien bronzé, bien nourri, sous des airs de grand chasseur blanc me regarde l'air soupçonneux et me demande de lui expliquer soigneusement pourquoi je pense que j'ai besoin de deux cents Rands pour acheter un nouveau micro, je compte jusqu'à dix et je me pose la question : « Est-ce que vraiment ça en vaut la peine ? »

Puis je pense à ces mères adolescentes qui connaîtront la dépression post partum, aux personnes âgées qui découvriront les tout derniers médicaments contre les douleurs de la goutte ou des rhumatismes. Je pense à ces jeunes gens à qui nous parlons quotidiennement de l'inutilité de la criminalité. Je pense aux enfants qui aiment venir le samedi pour faire de la radio. Je pense à toutes ces choses et je me dis : « C'est dégradant, c'est humiliant et ça pue la honte, mais.....oui, ça en vaut la peine ».

C'est à ce moment-là que je change d'humeur et me mets à sourire, celui qu'on garde pour le bwana. Vous ne pouvez pas imaginer le nombre de « donateurs »

à l'esprit fermé qui viennent nous montrer comment nous devrions nous efforcer d'ouvrir notre société.

Les partenaires médiatiques africains, (PMA) se sont réunis en Afrique du Sud en décembre. Ils se rencontrent tous les ans dans un différent pays. Ce groupe est constitué des bailleurs de fonds qui financent les projets médiatiques en Afrique. Ils se réunissent pour décider de la direction que prendra notre développement. Nous n'y sommes pas conviés.

Quand prendra fin la colonisation de la post-colonisation ??????????????

Si seulement ils dépensaient un peu d'argent pour faire se rencontrer les média de proximité.....Je pense que ça n'arrivera jamais. Cela priverait les donateurs d'un voyage vers des climats sereins quand il gèle au Nord. Nous avons remarqué que tous les voyages en Afrique ont lieu pendant la période la plus froide des hivers septentrionaux. Le mois dernier j'ai dû accueillir vingt donateurs venus voir si tout se passait bien. En décembre l'an dernier j'ai accueilli trente allemands envoyés par le Comité Expo 2000 pour venir voir s'ils avaient bien fait d'inviter Radio Brousse à venir se présenter à Hanovre.

Nous avons été très honorés par cette invitation mais nous ne savons toujours pas quelle en est la signification. Nous pensons que nous devrions nous mettre des os dans le nez et porter des pagnes à la mode pour que les gens puissent voir d'où nous venons. Nous ne pensons pas que la réalité coup de poing soit une grande attraction à l'Expo.

Dans le bon vieux temps (ah ! le bon vieux temps) nous nous sentions plus en sécurité contre ces gens-là. Pourquoi ? Parce que nous avons Tarzan pour nous assurer que notre dignité, notre culture et nos ressources n'allaient pas être violées et rapinées. Nous savions toujours ce qu'il fallait faire.

Ceci est donc une sérieuse demande d'aide,

TARZAN SI TU ES DANS LE COIN, REVIENS S'IL TE PLAIT ET SAUVE NOUS DE TA RACE!! ●



2

Droits et Accès

L'équipe du programme radio
Aménagement des Ressources Naturelles
au travail à Ukwí, une communauté San en Botswana, près de la frontière namibienne

Vers une Perspective Nouvelle sur le Droit à la Communication



ARTICLE 19 – Une campagne Mondiale pour la Liberté d’Expression

Introduction

Au moment où le travail préparatoire pour le Sommet Mondial de la Société de l’Information prend de l’ampleur, un débat important a commencé au sujet de savoir si ce Sommet donnera son plein support à une Déclaration sur le ‘droit à la communication’.

On a avancé différentes raisons à l’appui de la formulation d’un nouveau droit ou d’un droit naissant à la communication. Dans les grandes lignes, l’inquiétude de ses partisans semble ressortir du fait que les médias sont, de plus en plus, rapprochés et les voix minoritaires ou dissidentes rarement entendues.

La mondialisation et la commercialisation des médias se trouvent être l’une des principales préoccupations. Dans beaucoup de pays au monde, il semblerait que les menaces venant du secteur privé, telles les grandes corporations médiatiques, sont aussi désastreuses pour le droit à la liberté d’expression que les menaces ‘traditionnelles’ émanant du gouvernement. Alors que dans beaucoup de pays africains, le problème est constitué par ‘l’État’ qui impose des mesures et des règlements restrictifs à la liberté d’expression ou qui domine lui-même le secteur des médias tout en négligeant d’évoquer la diversité existant à l’intérieur de son territoire.

Il est dit que la formulation, au niveau international, d’un ‘droit à la communication’, devrait remédier à ces deux problèmes. La reconnaissance juridique au droit à la communication devrait, de plus, combler le fossé numérique croissant, en habilitant ceux qui sont constamment oubliés depuis l’avènement des nouvelles technologies de l’informatique et de la communication.

Il apparaît toutefois qu’il y ait peu d’accord sur la définition ou le contenu précis du droit à la communication; de quelle façon il diffère du droit à la liberté d’expression ou jusqu’à quel point un tel droit - ou une telle déclaration - peut s’intégrer à la présente ‘Déclaration des droits de l’homme’, établie à la fois par la Déclaration Universelle des Droits de l’homme, le Pacte International relatifs aux Droits Civils et Politiques et le Pacte International relatifs aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels.

De plus, il ne ressort pas clairement jusqu’à quel point un ‘droit à la communication’ – spécialement s’il est formulé de façon à imposer des obligations importantes aux médias privés – a suffisamment de soutien pour être considéré comme un ‘droit naissant’, apte à être accepté, par tous, au Sommet Mondial.

Définitions

Dans son sens le plus étendu, on a décrit le droit à la communication comme étant «le droit de tout individu ou toute communauté à ce que sa cause soit entendue». D’autres ont préconisé un droit à la communication qui engloberait un droit d’accès aux moyens de communication, un droit à l’information, un droit de participation aux mécanismes politiques, un droit de prendre part aux traditions culturelles, de pratiquer sa culture et de l’exprimer, et un droit de communiquer en tout anonymat, pour n’en citer que quelques-uns.

Ainsi formulé, le droit à la communication se trouve être un terme général, décrivant les aspects développés comme formant partie du droit à la liberté d’expression, mettant l’accent

sur les éléments de diversité et de pluralité ainsi que sur les obligations positives concernant l'État, tout en ajoutant les droits culturels et les droits de 'facilitation', tels que celui de ne pas être harassé par une surveillance injustifiée.

Cette argumentation sous-entend une vaste diversité d'expression des médias. Cela présuppose la liberté de pratiquer sa propre culture et celle de distribuer des informations sans interférence. De plus, cela présuppose aussi un droit à recevoir de l'information, aussi bien de l'État que de sources privées: la communication n'est pas un procédé à sens unique.

Toutefois, certains se sont avancés plus loin, préconisant que des obligations plus importantes devraient être imposées aux individus comme faisant partie du droit à la communication. Par exemple, que tous les médias devraient se trouver sous l'obligation légale de fournir des informations complètes au sujet de la politique locale, nationale et mondiale; de donner accès aux voix minoritaires ou de contribuer au progrès social et à la diversité culturelle. Ces personnes justifient leur argument en avançant que les acteurs privés qui dominent les médias du monde entier devraient être sous l'obligation, morale ou légale, de partager les ressources qu'ils contrôlent.

ARTICLE 19 rejette l'idée que le droit à la communication impose des obligations aux individus. Bien que les conventions concernant les droits de l'homme, y compris le Pacte International relatifs aux Droits Civils et Politiques, comprennent un préambule en regard aux obligations des individus de la communauté, celles-ci furent incluses pour empêcher l'abus des droits dont le but ne devrait pas être de détruire d'autres droits ou valeurs chères à la démocratie.

Ces droits ont rarement été soumis à une interprétation juridique et ne peuvent être interprétés comme imposant des obligations importantes aux individus, telle celle de demander aux médias d'accorder un accès aux voix minoritaires. Quoique bien intentionnée, une telle interprétation ouvrirait la porte à des abus. Les États cherchant à contrôler leurs moyens de communication au niveau national pourraient utiliser un 'droit à la communication' pour supprimer ou affaiblir les médias nationaux dominants, par exemple en leur demandant de réserver des colonnes aux officiels du gouvernement du fait qu'ils 'représentent le peuple'.

De même, nous rejetons la notion avancée par certains qu'il devrait y avoir une différence entre les informations utiles à la société et les autres formes d'information. On ne peut établir de priorités aux différents genres d'expression en s'appuyant sur le contenu des informations. Toute tentative dans cette direction serait éventuellement subjective et constituerait une forme de censure.

Pour ces raisons, nous préconisons une déclaration sur le droit de communication qui soutient fortement le droit des individus à la liberté d'expression. Ce sont les gouvernements, et non les individus, qui ont la responsabilité, de par le Tribunal International, d'en faire une réalité, notamment en encourageant la diversité et la pluralité.

Le droit d'être informé, le droit de conserver sa propre culture et celui de prendre part à des mécanismes publics de prise de décision sont d'autres facteurs essentiels, comme le sont les 'droits de facilitation', tels le droit de respecter la vie privée des individus, y compris la liberté de communiquer en tout anonymat et le droit de ne pas être entravé par des interférences injustifiées.

Droit International & Pratiques y afférentes

LIBERTÉ D'EXPRESSION

Il est bien connu que le droit à la communication en toute liberté est profondément enraciné dans le droit 'traditionnel' à la liberté d'expression, longtemps considéré comme l'un des droits de l'homme les plus fondamentaux. L'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme déclare que :

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas

être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

L'importance de la liberté d'expression ne peut être sous-estimée. La liberté d'expression se trouve être parmi les plus importants des droits garantis par le Pacte international relatifs aux droits civils et politiques et par d'autres traités internationaux sur les droits de l'homme, du fait du rôle fondamental qu'elle joue au niveau du soutien de la démocratie et d'autre part, parce qu'elle est la clé de l'accomplissement de tous les autres droits.

La Déclaration des Principes sur la liberté d'expression en Afrique - récemment adoptée - réaffirme « l'importance fondamentale de la liberté d'expression comme droit de tout particulier, comme pierre angulaire de la démocratie et aussi comme un moyen de s'assurer le respect de tous les droits et de toutes les libertés de l'homme ». La démocratie ne peut porter de fruits que dans les sociétés où l'information et les idées peuvent circuler librement.

PLURALISME, DIVERSITÉ & ACCÈS

Les notions de pluralité et de diversité, fondamentales aux partisans du droit à la communication, sont fortement enracinées dans le droit international et le droit comparatif relatifs à la liberté d'expression. L'article 2 du Pacte International relatifs aux Droits Civils et Politiques met les États devant l'obligation « d'adopter toute mesure - législative ou autre - pouvant se révéler nécessaire à la mise en application des droits reconnus par le Pacte ». Ce qui signifie que les États se doivent non seulement de ne pas intervenir en ce qui concerne ces droits, mais aussi de prendre des mesures positives pour s'assurer du respect des droits en question, y compris la liberté d'expression.

Un aspect clé de l'élément positif du droit à la liberté d'expression se trouve être l'obligation qui incombe aux gouvernements de créer un environnement dans lequel des journalistes et des photographes indépendants et venant de tous les horizons possibles peuvent s'épanouir, permettant ainsi au public de recevoir toute une gamme d'informations diverses.

L'un des aspects importants des obligations de tout État, concernant la promotion de la liberté d'expression et celle des médias, est la nécessité de promouvoir le pluralisme à l'intérieur des médias eux-mêmes et d'assurer, à tous, la possibilité d'y accéder librement. L'une des raisons de l'existence d'un service public de radiodiffusion est que cela contribue fortement au pluralisme. Pour cela, de nombreux organes internationaux soulignent l'importance de services publics de radiodiffusion et de leurs contributions dans le cadre de la promotion de la diversité et du pluralisme.

L'un des aspects primordiaux du pluralisme est l'accès aux médias pour tous. Par exemple, en 1988, la Cour suprême du Zimbabwe a fait la remarque suivante : « de nos jours, la télévision est le moyen de communication le plus important, permettant d'échanger des idées et de distribuer l'information. La beauté de la liberté d'expression comprend de ce fait la liberté de se servir d'un tel outil ».

Cependant, il n'existe nulle part de droit absolu d'accès aux moyens de communications. Par exemple, il n'y a pas de droit absolu de radiodiffusion : il est bien connu que les gouvernements ont le droit de réglementer l'utilisation de cette ressource, étant donné sa rareté. Il ne s'agit nullement ici d'une restriction de la liberté d'expression: une réglementation attentive permettra de s'assurer de la diversité et de la pluralité sur les ondes, protégeant par là même la liberté d'expression. Le droit d'accès à la communication n'implique pas non plus un droit d'accès aux moyens de communication privés. On ne doit pas considérer les droits de l'homme comme imposant des obligations aux individus ou aux sociétés médiatiques. Pour ces raisons, il vaut mieux parler d'un droit d'accès équitable aux moyens de communication.

Selon le Droit International, tout État se trouve dans l'obligation d'assurer un accès équitable aux moyens de communication. Ce qui implique, en même temps, le devoir 'négatif' de ne pas limiter l'accès aux médias et l'obligation 'positive' de s'assurer de leur pluralité et de leur

diversité. Le côté négatif comprend tout d'abord le devoir d'abolir toute forme de censure, officielle ou non. Il comprend aussi les restrictions sur la liberté d'expression, imposées à travers l'octroi de licences ou d'enregistrement. Quant aux monopoles de l'État dans le domaine de la radiodiffusion et dans le secteur de la télécommunication, ils ont aussi été considérés comme des restrictions illégales sur la liberté d'expression.

Les obligations 'positives' des États à promouvoir la pluralité sont nombreuses. La Déclaration des Principes sur la Liberté d'Expression en Afrique – récemment adoptée – déclare que :

La liberté d'expression impose aux autorités l'obligation d'adopter des mesures positives pour promouvoir la diversité, qui comprennent entre autres choses:

- *la disponibilité et la promotion d'une gamme d'informations et d'idées auprès du grand public;*
- *un accès pluraliste aux médias et autres moyens de communication, pour tous, y compris aux groupes vulnérables ou marginalisés comme les femmes, les enfants et les réfugiés, sans oublier les différents groupes linguistiques et culturels;*
- *la promotion et la protection des voix africaines, à travers les médias en langues locales; et*
- *la promotion de l'utilisation des langues locales dans les affaires publiques, y compris au tribunal.*

D'une façon générale, l'obligation d'assurer la diversité demande aux États de promouvoir un environnement dans lequel la liberté de pensée et la liberté d'expression peuvent s'épanouir. Cela implique, entre autres, de s'assurer de l'absence de tout obstacle dans l'exercice de la liberté d'expression. Cependant, cela demande aussi d'adopter des mesures positives comme par exemple, des subventions aux médias effectuées sans discrimination aucune, la promotion de contenus locaux et l'encouragement de radiodiffusions communautaires.

Offrir un accès efficace pourrait même aller plus loin. En égard à la diversité offerte par l'Internet, le Plan d'action des G8 établi à Gênes déclare que : « le contenu local sur l'Internet devrait être renforcé et encouragé, en incitant, entre autres, les gouvernements à fournir un accès totalement libre aux informations de l'État et au contenu local, sauf s'ils sont véritablement de nature privée et secrètes». En sus, on pourrait accorder aux services de radiodiffusion et aux éditeurs de journaux un accès préférentiel à l'Internet pour leurs publications, et leur fournir également le hardware et les logiciels, en sus de l'entraînement nécessaire comme prévu dans la Charte africaine relative à la radiodiffusion.

La Charte reconnaît aussi que le service public de radiodiffusion constitue une contribution majeure à la pluralité et à la diversité d'expression des médias. Une résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États Membres, adoptée par l'Union Européenne, reconnaît le rôle important joué par les services publics de radiodiffusion qui offrent un choix complet d'informations de sources différentes au public. Elle note aussi la pertinence de ces services dans le cadre de la démocratie et des besoins sociaux et culturels, ainsi que du besoin de préserver le pluralisme des médias.

Ce sont ces raisons qui ont poussé plusieurs organes internationaux à insister sur l'importance des services publics de radiodiffusion et sur leur contribution dans la promotion de la diversité et du pluralisme. La *Déclaration de Alma Ata*, de 1992, adoptée sous les auspices de l'UNESCO, demande aux États d'encourager le développement des services publics de radiodiffusion. La résolution no 1 intitulée : *L'Avenir du Service Public de Radiodiffusion*, de la 4^{ème} Conférence Ministérielle du Conseil de l'Europe relative à la politique des médias, tenue à Prague en 1994, favorise des principes semblables. Cette résolution fait ressortir l'importance des services publics de radiodiffusion relatifs aux droits de l'homme et de la démocratie en général et le rôle d'un service public de radiodiffusion offrant le forum nécessaire à des débats de grande envergure, une programmation innovatrice ne dépendant aucunement des tendances du marché et de la promotion de productions locales. En raison du rôle essentiel qu'un tel service joue, la résolution recommande aux États de garantir au moins l'existence d'un service public complet de radiodiffusion accessible à tous.

CULTURE & PARTICIPATION

La liberté de pratiquer et d'exprimer sa propre culture est, en général, la clé de la diversité d'une société. Par conséquent, elle est inextricablement liée à la liberté d'expression et au droit à la communication. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, adoptée en 1948, comprenait un certain nombre de droits culturels, développés par la suite dans le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels.

De même, le droit de prendre part aux mécanismes de prise de décision est garanti par le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques. La Commission des Droits de l'Homme a mis l'accent sur le fait que l'application de ce droit est fortement liée au droit de la liberté d'expression. Dans son Commentaire Général n° 25, la Commission a déclaré que : « [L]es citoyens prennent part à la conduite des affaires publiques en exerçant une influence à travers les débats publics et les dialogues avec leurs représentants ou par leur capacité de s'organiser eux-mêmes. Cette participation est appuyée en assurant la liberté de s'exprimer, de se réunir et de s'associer. »

De plus, la Commission des Droits de l'Homme a mis l'accent sur le fait que la « [L]iberté de s'exprimer, de se réunir et s'associer, sont les conditions essentielles pour l'exercice effectif du droit de vote et doivent être protégées dans leur totalité. Il faudrait adopter des mesures positives pour aller au-delà de difficultés particulières, telles que l'analphabétisation, les barrières linguistiques, la pauvreté ou les entraves à la liberté de mouvement qui empêchent les personnes ayant le droit de vote de faire valoir leurs droits de façon efficace. Les renseignements et le matériel concernant la procédure de vote devraient être accessibles à tous et rédigés dans les langues des groupes minoritaires. On devrait aussi adopter des méthodes spécifiques, comme la photographie et les symboles, pour permettre aux électeurs illettrés d'avoir suffisamment de renseignements sur lesquels appuyer leur choix. »

LIBERTÉ DE L'INFORMATION

Toute forme de communication requière une libre circulation de l'information, dans les deux sens. Et l'application des droits démocratiques demande tout particulièrement la liberté de l'information. La liberté de l'information est un élément important de la garantie internationale de la liberté d'expression, laquelle comprend le droit de chercher, de recevoir et de répandre informations et idées.

On ne peut plus mettre en doute l'importance de la liberté de l'information et de nombreuses déclarations autorisées ont d'ailleurs été faites, à ce sujet, par les organes officiels. Lors de sa première session, en 1946, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Résolution 59(1) déclarant:

La liberté de l'information est un droit fondamental de l'homme et ...la pierre de touche de toutes les libertés auxquelles les Nations Unies se sont vouées.

RESTRICTIONS

Le droit à la liberté d'expression ne peut s'exercer dans un environnement hostile. Par exemple, si des utilisateurs d'Internet soupçonnent que leurs mouvements en ligne sont surveillés, ils feront très attention aux déclarations faites ou aux sites visités. Par conséquent, le droit du respect de la vie privée doit être complètement garanti, et cela inclus le droit de communiquer en tout anonymat.

Bien que l'on reconnaisse que dans certains cas il pourrait s'avérer nécessaire de surveiller ou d'intercepter les communications, par exemple pour empêcher un crime sérieux, il faut tout de même mettre en place des garanties qui serviront de garde-fous contre l'abus de ces pouvoirs. Il existe de nombreux exemples au niveau du droit jurisprudentiel et des pratiques nationales, en provenance d'institutions internationales et de juridictions nationales, sur le genre de garde-fous requis.

De même, la protection de l'anonymat est le pivot du droit du respect de la liberté d'expression

comme du droit à la vie privée. Dans les pays où le contrôle de l'État se fait particulièrement sentir, l'anonymat est un outil qui peut permettre aux usagers d'entrer en communication avec le monde extérieur, sans crainte d'être identifiés et de subir des représailles. Toute restriction sur l'utilisation d'outils comme l'anonymat, aura des conséquences sur le droit à la liberté d'expression.

Et pour en finir, toute restriction sur le droit à la liberté d'expression devrait rester dans des limites bien définies. L'article 19(3) du Pacte International relatifs aux Droits Civils et Politiques stipule les conditions auxquelles toute restriction sur la liberté d'expression doit répondre.

Il déclare que :

L'exercice des droits définis au paragraphe 2 de cet article comprend des devoirs et des responsabilités spécifiques. De ce fait, il doit être soumis à certaines restrictions, du moment qu'elles soient stipulées par la loi et qu'elles s'avèrent nécessaires :

(a) pour le respect des droits ou de la réputation d'autres personnes;

(b) pour la protection de la sécurité nationale ou de l'ordre public, ou de la santé publique ou de l'éthique.

Dans le cadre de la jurisprudence sur les droits de l'homme, il existe une maxime déclarant que toute restriction de droits doit être toujours interprétée de manière stricte ; cela s'avère tout particulièrement vrai du droit à la liberté d'expression, du fait de son importance dans la société démocratique. Par conséquent, toute restriction sur le droit à la liberté d'expression doit répondre à un test strict en trois parties, reconnu par la Commission des droits de l'homme. Le test en question exige que les restrictions soient :

a) stipulées par la loi,

b) créées afin de servir de garde-fous à l'un des intérêts légitimes ci-dessus mentionnés, et

c) nécessaires pour atteindre ce but.

Conclusion

Un bilan de tous les droits ci-dessus mentionnés fait ressortir que le 'droit à la communication' peut, en fait, être inclus dans les droits déjà existants et être conçu dans le cadre d'une prise de conscience et d'une conceptualisation élargie du droit à la liberté d'expression et à ses liens aux droits culturels et au droit de participation aux mécanismes de prise de décision. Cela veut dire qu'il n'est peut-être pas nécessaire d'établir une nouvelle série de droits comme le suggèreraient certains des partisans au 'droit à la communication'. Il nous faut aussi faire attention à ne pas répondre aux appels pour une prolifération de droits de 'protection' sur les individus ou les médias, qui dépasseraient les garanties explicites concernant le pluralisme, la diversité et l'accès aux médias. Le danger serait de donner aux gouvernements le contrôle des médias et des communications 'dans l'intérêt de la population' et de contester les avancées de ces dernières années en Afrique, en ce qui concerne la liberté d'expression. ●

Proposition Provisoire

par Richard Bell

Le problème actuel de paiement de coûts de largeur de bande de l'Internet International est évalué de manière injuste dans les pays africains. L'existence de ces subsides inverses est le plus grand facteur qui contribue à des augmentations de coûts de largeur de bande en Afrique. Un coup d'oeil rapide sur les chiffres montre que ces subsides inverses coûtent au continent un montant estimé entre U\$ 250 et 500 millions par an.

APERCU GENERAL

1. Un Groupe de Travail sur les Opportunités Digitales ("DOT Force") dont l'effort est assuré par l'Equipe de Travail TIC des Nations Unies, a identifié beaucoup d'actions possibles pour réaliser un développement durable de la TIC dans les économies pauvres. Il a également a mis l'accent sur la nécessité d'améliorer *la connexion, "d'augmenter l'accès à la TIC et aux coûts faibles"*. Le coût élevé de largeur de bande est considéré comme l'obstacle majeur au Développement de L'Internet dans les Pays les Moins Développés. Il y a eu beaucoup de recherches (www.itu.int/ipdc) sur les causes principales des coûts de ces connexions et sur les obstacles associés pour les réduire. Cependant, il ne semble pas traiter le problème des subsides inverses, ni suggérer des étapes concrètes pour renverser la situation.
2. Les actuels opérateurs Telcos et Internet, tirant le rendement maximum de leur positions dans le monopole ou marchés libéralisés, ont spécifié les coûts de largeur de bandes en Afrique dans les années 1990's. Pendant ces dernières années, les coûts de connexion ont largement baissé à cause de la compétition croissante due au courant continue de libéralisation. Aujourd'hui, une étude de référence des marchés de libéralisation en Afrique montre que les prix des utilisateurs sont en général similaires. Il y a des variations régionales et il y a aussi des variations dues au degré auquel le marché important a été libéralisé. Cependant, aucun de ces pays n'est différent de l'autre selon l'ordre de l'importance. Dans tous les cas, le pourvoyeur de service fixe le plafond des prix de largeur de bande en tant que coût unique le plus élevé dans les affaires, et dans tous les cas, les prix moyens de l'utilisateur seraient considérés élevés une fois comparés contre les prix de l'utilisateur final dans les pays du G8 (particulièrement aux USA et en Europe). Alors, quelle est la cause réelle de cette différence?

BUT

3. Le but de la proposition provisoire est d'articuler les vraies causes des coûts de connexion en Afrique et de mettre au point des stratégies sur la façon de traiter le problème.

Notre but est de renforcer l'ossature de l'Internet en Afrique et de construire notre propre infrastructure, tout en ne permettant aux sociétés multinationales de ne pas l'engloutir.

LE PROBLEME

1. Pour obtenir la connexion, il faut que 'African Internet Backbones' (AIPs) achète la largeur de bande de 'International Backbone Providers' (IBPs), qui sont largement des opérateurs de réseaux dans les pays G8. Typiquement 90% de coût élevé de AIPs est la liaison physique en leur provenance vers le pays IBP et 10% est le coût engagé pour l'achat de largeurs de bandes de Pourvoyeur Internet (IP) une fois qu'ils sont là. Soit le service est acheté comme ballot soit séparément, l'AISP paye 100 % du transport International pour aller de l'Afrique au réseau IBP et puis 100% du coût de largeur de bande Internet. Ceci atteint un subside inverse des coûts de connexion par l'AIPs.
2. L'AIPs et IBPs vendent la capacité aux clients dans leur pays. Quand l'utilisateur final au

Kenya envoie un courrier électronique à un correspondant se trouvant USA, c'est le Pourvoyeur de Service Internet qui supporte le coût de connexion du Kenya aux USA. Par contre, quand un utilisateur final Américain envoie un e-mail au Kenya, c'est l'utilisateur final Kenyan qui supporte le poids en payant des souscriptions élevées. L'analogie peut être extrapolée à toutes les formes de trafic passant à travers l'Internet. Il est vrai que cette distribution inégale de partage de coût de largeur de bande est entrain de dévier le trafic en dehors de structures de AISP dans les structures de IBP. Ceci est prouvé (par exemple) par le fait que 50% de site Web du Kenyan sont à l'étranger. Les AISPs subventionnent les coûts de connexion pour IBPs. Le déséquilibre ne peut jamais être redressé à moins qu'il y ait une distribution équitable des coûts de connexion internationale entre AIPs et IBPs. Le déficit est de développer une stratégie réaliste pour redresser le déséquilibre.

3. Les conventions de l'Union de Télécommunication Internationale (UTI) chargées des principales interconnexions pour la communication orale, où chaque pays membre paye la moitié des coûts de circuit pour la communication Internationale, devraient en premier lieu paraître comme un point de départ raisonnable pour les principales intercommunications de l'Internet du fait que ceci résulterait en une répartition des coûts de connexion. La réalité est que ça ne marcherait pas. Les principes d'interconnexion orale ont été largement critiqués. Monopoly Telcos les a utilisés dans le passé comme un moyen pour garder les prix élevés de manière artificielle, et la libéralisation globale de l'industrie telecom les a rendus d'une certaine manière redondant. Peu de Transporteurs de Voie continuent à adhérer au système de taux de règlement, et là où les monopoles sont encore entrain d'essayer de forcer le système, les opérateurs sont simplement contournés en utilisant (quelques fois) des routes VOIP illégales dans les pays concernés. Le système n'a pas pu réaliser ses buts pour la transmission orale et auraient probablement échoué dans leurs objectifs en utilisant l'Internet. Il serait encore beaucoup plus difficile de mettre en application du fait que IBP n'est pas disposé d'accepter de payer les coûts de connexion pour interconnecter à AISP.

« Si vous (AISP) voulez le service vous devez venir chez-moi, si vous ne voulez pas venir chez-moi, je ne payerai pas pour venir chez vous... »

L' APPROCHE

4. ISPs à la Côte du Pacifique a fait face au même problème dans les années 90, et ceci s'était aggravé quand ils ont été frappés par une récession qui a rendu le paiement de la transmission internationale très problématique. Leur approche était de dire, 'Pourquoi avoir besoin des USA ? La plupart de nos affaires sont Nationales ou Régionales. Si nous concentrons notre communication dans nos pays et puis dans nos régions, nous pouvons réduire sensiblement les coûts de connexion'. Donc la qualité de la connexion locale et régionale a augmenté, la qualité de connexion internationale a diminué et les coûts ont baissé. Dans le processus, IBPs a trouvé que la qualité de connexion qui était offerte aux clients sur les marchés locaux était réduite. La seule façon pour eux de maintenir la qualité était d'établir les Points de Présence aux Points de concentration nationale et régionale dans la région Pacifique de L'Asie. Le problème est résolu. IBPs supporte les coûts de connexion et pas ISPs de la région du Pacifique de L'Asie. (C'est intéressant de noter que le Point d'Echange de l'Internet Coréen est aujourd'hui le plus large du monde) Ceci est une petite simplification de beaucoup de changements qui ont eu lieu en Asie, mais c'est essentiellement précis. Il est très important de noter l'approche qui était prise:
 - a. Le processus était conduit par les exigences commerciales et non pas de réglementation.
 - b. Les ajustements ont eu lieu à travers les négociations et pas à travers les dictas imposés.
 - c. Les coûts de connexion ont baissé sensiblement.

OBSTACLES DE CETTE APPROCHE

5. En utilisant la même approche en Afrique, on peut récolter des résultats similaires. Ceci dit, il y a des obstacles spécifiques qu'il faut surmonter:
6. Satellite contre Câble Optiques. Le coût d'opération de la Connexion Satellitaire est élevé,

et dans le cas de IBSSs, utilisant ceci serait établir le PoPs global, qui est interdit. Par ailleurs, même les coûts de Fibre ne sont pas nécessairement faibles, si il n'y a qu'un seul câble appartenant à un seul opérateur. L'expérience de l'Amérique du Sud (particulièrement au Brésil) est une bonne illustration de ceci. Lorsque il y avait seulement un câble privé (ou au moins délimité), le monopole incombant, la connexion de la fibre était seulement superficiellement moins chère que le satellite. C'est seulement quand on a installé le second câble, mise en opération par un compétiteur, que les prix ont commencé à tomber. L'Afrique du Sud est un autre exemple où il y avait un seul câble pendant un certain temps qui appartenait au monopole Telco, et qui était par conséquent cher. La disponibilité (vraiment sollicitée à outrance) des connexions optiques de fibre moins chères de l'Europe et de l'Amérique du Nord vers Côte du Pacifique était un facteur principal dans la décision par IBPs pour établir PoPs dans cette région. Par ailleurs, IBPs avait des ressources financières (largement grâce à la croissance de l'industrie de télécommunication à ce moment là) qui pouvaient permettre l'octroi de l'infrastructure de câble en soi plutôt que d'acheter la fibre légère de transporteurs par le truchement de tierce personnes. Sans la prévalence de cet environnement, la motivation commerciale serait considérablement basse.

7. Politique Nationale et Réglementation. L'industrie de Télécommunication Asiatique était déjà relativement libéralisée. Ceci a permis l'apparition rapide des Points d'Échange au niveau national et régional. En outre, les gouvernements étaient résolus à faciliter le processus et il n'y avait seulement que des obstacles limités de réglementation et d'infrastructure à l'émergence des transmissions régionales qui étaient connectées aux points d'échange dans les pays voisins. L'environnement de réglementation en Afrique est de loin moins encourageant.

8. Encouragement Commercial. L'Asie est un large marché ayant un Produit National Brut (PNB) de loin plus élevé que celui de l'Afrique. Il sera beaucoup plus difficile de le rendre attrayant pour que BIPs puissent installer PoPs en Afrique comparé à l'Asie. Comme d'habitude, les volumes permettent la diminution des prix et les économies de l'Internet ne sont pas différentes de toutes les autres industries. C'est ici que la communauté de développement a un rôle à jouer.

9. Politique Nationale des Pays du G8. La doctrine prévalente des G8 a comme devise la mondialisation du commerce conduite par les forces du marché libre (scrutin de l'UE et les politiques de US sur les problèmes tels que l'agriculture et l'acier verront ici le fer). La Proposition Provisoire maintient que la présente situation de subsides inverses est le résultat des retombés de cette doctrine, ce qui est un fait injuste. Si on accepte ces deux situations comme faits, alors on se dirige vers l'inévitable. La conclusion est qu'il y a une obligation des gouvernements des G8 à pourvoir une assistance financière pour aider à créer l'infrastructure de télécommunication en Afrique. Jusqu'à présent, les gouvernements de G8 ont fait des recherches des causes et débattu des solutions, mais ils n'ont pas accepté cette obligation et il y a eu relativement peu d'assistance financière. Cette politique doit changer pour permettre à la Proposition Provisoire de réussir.

Les pays du G8 sont activement impliqués dans la propagande de leur politique de mondialisation et du marché libre. On doit leur signifier que d'une part on peut tirer profit de cette politique dans quelques domaines, et que de l'autre part, il y a des retombées qui augmentent le fossé digital qu'ils prétendent combler.

La Proposition Provisoire

10. La Proposition Provisoire est une stratégie qui emprunte l'expérience de l'Asie et l'adapte à la stratégie réaliste pour l'Afrique. La stratégie est conduite par les deux philosophies suivantes:
- Premièrement – Le besoin d'Agrégation de Transmission. IBSSs n'a aucun intérêt de créer les réseaux de Pourvoyeur Internet nationaux et régionaux en Afrique. La dimension de nos marchés individuels est trop petite pour leur offrir des encouragements commerciaux pour le faire. Il est vrai que notre but est de renforcer AISPs et de

construire notre propre infrastructure, n'ont pas d'encourager les multinationaux de les engloutir. Par contre, ce qui va attirer IBPs est la capacité d'établir PoPs aux 'Principaux Points D'Agrégation de Transmission' pour qu'ils puissent améliorer la qualité de connexion entre leurs réseaux et l'Afrique en général. Créer ces points d'agrégation de transmission est par conséquent une clé et exige deux choses:

- i. L'émergence des Points d'Echange d'Internet Nationaux à travers l'Afrique
 - ii. «L'émergence des Transporteurs Régionaux interconnectant ces Points d'échange.
- b. Deuxièmement – Le besoin de créer des Canalisations Digitales. L'Afrique a besoin d'un investissement massif dans la création de l'infrastructure de fibre optique digitale pour supporter le coût de transmission efficacement:
- i. Connecter l'Afrique (particulièrement l'Afrique de l'Est qui n'a pas de fibre maritime internationale au reste du monde.
 - ii. Connecter les centres principaux dans les pays et dans les régions entre les pays voisins.

POINTS D'ÉCHANGE DE L'INTERNET AU NIVEAU NATIONAL

11. La première étape dans L'agrégation de transmission est la création des Points d'Echange de L'Internet au niveau National – IXPs.
12. Sans IXPs, les ISPs doivent payer les prix de largeur de bande International qui est destiné localement dans un pays particulier. Dans la plupart des cas, la transmission va à l'étranger à travers deux bonds de satellite avant d'arriver à sa destination quelques kilomètres à travers une ville. Avec IXP présent dans un pays, chaque ISP paye la moitié du coût pour atteindre les autres ISPs, du fait qu'ils rencontrent tous un point neutre au milieu. Les statistiques montrent que initialement entre 20% et 30% de transmission en amont est local. Les données locales de transmission coûtent une fraction de ce que la capacité de satellite coûte. La mise en application d'un IXPs a un impact immédiat en réduisant les coûts et en améliorant la performance à travers la latence de réseau réduit.
13. L'Afrique du Sud a eu deux IXPs pendant quelques années, bien que les autres pays africains ont été lents pour réaliser les profits. Le KIXP du Kenya était le premier IXP en dehors de l'Afrique du Sud et il a entraîné d'autres initiatives pour commencer dans d'autres pays comprenant : Le Nigeria, l'Ouganda, Le Mozambique, Le Ghana et la Tanzanie.
14. La création de IXPs n'est pas techniquement un défi. Le défi est de gérer la dynamique humaine de créer un point d'échange. Il y a une place pour les IXPs gérés commercialement dans les marchés les plus développés. Cependant, en Afrique ces IXPs, qui ont été établis avec succès et gérés, sont ceux qui sont exclusivement établis par les ISPs pour les ISPs, et généralement à travers une forme d'Association de ISP (ISPA). Au moment où les autres organisations s'y impliquent, toute la proposition devient complexe et sale. Les Donateurs, les organismes de contrôle, le ONGs, les gouvernements, Les Chapitres ISOC sont tous les contrevenants à cet égard. Le message de ces entités est: 'Laissez ce domaine au Secteur Privé. Aidez les IXPs mais ne vous y impliquez pas activement.
15. Les efforts pour encourager la création des IXPs ont pris de l'élan. Le Forum de l'Internet de l'Afrique de l'Est tenu à Nairobi en 2002 était une référence à cet égard. Il a mis beaucoup de protagonistes du continent ensemble et ont vu AfrISPA lancer sa carte pour créer IXP à travers le continent (www.tespok.co.ke/eaif). Il y a maintenant 18 pays avec IXPs en son sein et pour son développement.

PAVIX REGIONAL

16. IXPs National sont 'le premier pas', suivi du processus de pairage régional.
17. Le trafic qui n'est pas National est par définition International, mais ceci ne veut pas dire que le trafic est destiné au pays d'origine IBP. Les voisins de la région représentent généralement une tranche large du commerce international des pays africains. Donc il s'en suit que le pairage régional va dévier une large proportion des exigences de largeur de bande International par pays loin des connexions en amont vers IBPs et dans les Points

d'Échanges Régionaux où le ISPs dans chaque pays payent effectivement la moitié au lieu de faire des arrangements avec IBPs où ils payent 100%.

18. Il est beaucoup plus complexe de faciliter le pairage régional que de faire le pairage au niveau national. Ailleurs, l'expérience (www.pch.org) montre qu'un modèle, où les Points d'Échange national dans les pays voisins s'interconnectent les uns les autres directement, ne marche pas. Il y a une multitude de raisons pour cela, mais le problème est que le niveau de confiance qui est exigé entre ISPs au niveau national tend à être fragile quand ceci est étendu au pairage régional. Il y a un danger du fait que les frais d'opération d'échange régional peuvent faire tomber les Echanges Nationaux. Par conséquent, pendant que le concept de l'Échange Internet Virtuel Pan Africain (PAVIX) est intéressant, son mode de mise en application doit être analysé attentivement. Il y a quelques questions:
 - a. PAVIX Inc. PAVIX peut être établi comme une organisation de profit séparée dont le seul but est de connecter IXPs à travers le continent. Ceci peut être développé en encourageant ISPs à prendre des actions équitables dans l'organisation. L'expérience ailleurs démontre que aussi longtemps que l'organisation assurant le pairage n'est pas directement connectée au IXP national, elle fonctionne parfaitement bien. Ceci au cas où un modèle de 'profit' est beaucoup plus attrayant que toute tentative de 'maison de pairage sans but lucratif'.
 - b. Les Porteurs Régionaux. Encourager l'émergence des porteurs régionaux qui établissent les accords d'interconnexion avec ISPs dans les pays qui ont IXPs et puis vendre le trafic de transit à ISPs à partir de différents pays peut être une approche réaliste et productive. Ceci va en effet encourager la création de 'African Internet Backbone Providers' (AFIBPs) qui à son tour a la capacité d'assurer le trafic et routes tels que le AFIBPs puissent négocier avec IBPs pour leur fournir PoPs pour le trafic transitant par l'Afrique.

LES CANAUX DE TRANSMISSION DIGITALE (ET LES CONSÉQUENCES DES « VAST »)

19. Attention Avec les « VSAT » : Les communications satellitaires en général et les VSAT en particulier sont connus de beaucoup de personnes (y compris les institutions financières) comme étant le « Saint Graal » pour résoudre le problème de fossé digital. Beaucoup d'opérateurs de satellite des pays d'Europe sont encouragés par leur gouvernement respectif sous un programme intitulé: « Assistance pour réduire l'Écart Digital » qui a pour objectif d'offrir leurs services à l'Afrique. Ces opérateurs sont en quelque sorte obligés parce qu'ils ne font pas beaucoup de profit à cause de la concurrence des opérateurs de câble. En réalité, lorsque les opérateurs des « VSAT » transmettent directement des utilisateurs d'Afrique au réseau des « IBP », ils dégagent le trafic et aggravent le problème. Cela ne veut pas dire que les VSAT n'ont pas un rôle à jouer. Ils doivent en principe servir de pont de connexion entre le milieu rural et urbain en Afrique en utilisant les centres de transmission à travers l'Afrique. Les VAST ont d'énormes conséquences lorsqu'ils sont mal utilisés. Ils peuvent par exemple réduire la création des applications à travers des centres de données des « AISP ».
20. Les canaux de transmission digitale : La création des canaux de transmission digitale à l'intérieur tout comme à l'extérieur de l'Afrique est un élément capital qui permettra aux opérateurs Africains de réussir. La tendance actuelle de communications par satellite a un impact négatif sur le coût et sur la qualité des connexions internationales. La création de canaux de transmission de fibre optique à l'intérieur tout comme en dehors de l'Afrique permettra de surmonter cela. L'absence des canaux de transmission de fibre optique en Afrique ne s'explique pas à cause des obstacles techniques. Le problème réside en ce que le volume actuel du trafic ne favorise pas un gain financier pouvant justifier l'investissement en fibre. La solution provisoire à ce problème est d'encourager le secteur privé à investir dans la connexion par fibre optique.

QUI DOIT FAIRE CELA ?

21. ISPs/AfrISPA. « AfrISPA » est une réalité du moment et sert de carte routière pour surfer les IXPS à travers tout le continent. Ce processus est financé entre autre par: DFID, Cisco

Systems et Packet Clearinghouse. Pour les pays qui n'ont pas encore commencé à créer des centres d'échange national, il est grand temps à ce que les ISPS dans ces pays se réunissent pour démarrer ce processus.

22. Gouvernements Africains et les Régulateurs: Les Associations Régionales et les transporteurs régionaux ne peuvent devenir une réalité que lorsque les Régulateurs et les Législateurs permettent à ce processus d'être initié. Ils doivent s'assurer que l'implantation de la connectivité à l'intérieur de toute l'Afrique n'est pas entravée des obstacles de réglementation. Une politique qui encourage les monopoles ou duopoles de la connectivité internationale favorise le coût élevé de la connectivité régionale. Si possible, cette pratique doit être abolie complètement. Au besoin, les régulateurs doivent faire une distinction nette entre la connectivité internationale et régionale pour ainsi encourager la croissance du trafic régional et rabattre le coût à travers la compétition.
23. NEPAD/UA/ATU. Le rôle de ces institutions géopolitiques doit être défini dans les recommandations de la proposition provisoire. Sur le plan local, ils doivent se rassurer que les régulateurs et législateurs adoptent des politiques et lois qui favorisent et n'obstruent pas les objectifs de la proposition provisoire. Sur le plan international, ils doivent se rassurer à ce que cette proposition atteigne le panel mondial des G8 pour influencer leurs idées. Les G8 sont activement impliqués dans la propagande de leur politique de mondialisation et marchés libres. D'une part, on doit parvenir à leur faire comprendre que ces politiques peuvent être bénéfiques dans certains domaines, d'autre part, il y a de retombées qui enfoncent d'avantage le fossé digital qu'ils cherchent à combler d'avantage. S'ils parviennent à réussir cela, ils sauront créer un espace suffisant pour convaincre les G8 à venir à la table de négociation.
24. Les gouvernements des pays de G8. Les infrastructures de télécommunications en Afrique (pour une raison ou une autre) ont longtemps souffert du sous investissement. Les investissements qui permettent d'atteindre des bons résultats ne se font justifier pas le gain commercial immédiat. Tel est le cas de manque de motivation du secteur privé afin de pouvoir s'auto financer. Etant donné que la plupart de pays africains souffrent déjà d'un déficit budgétaire, il convient aux donateurs des pays du G8 d'octroyer des subventions qui seront ajoutées au financement du secteur privé pour atteindre l'investissement nécessaire à l'infrastructure. Si les subventions et les garanties de prêts ne sont disponibles, dans ce cas les pays africains n'auront plus d'autre choix que celui de tableur sur le problème des subventions du trafic de l'Internet de l'Afrique auprès de WTO et ITU. Il serait malheureux s'ils sont contraints d'emprunter cette voie par manque d'engagement des donateurs.

RESUME

25. Les pays africains souffrent énormément de la politique qu'on leur applique de pouvoir pratiquer le coût international dans l'usage de l'Internet. Le manque de subventions est le facteur principal de ce coût élevé en Afrique. Un regard rapide sur les chiffres montre que cette absence des subsides cause un manque à gagner entre US\$250 et 500 millions par an pour le continent africain.
26. Essayer d'équilibrer l'écart grâce à la réglementation de ITU (Union Internationale des Télécommunications) n'avance à rien. Il serait de loin mieux si on accorde ce processus au secteur privé. Pour arriver à cela, il faut surmonter plusieurs obstacles, ériger des barrières, changer les lois et mettre sur pied l'assurance permanente des bailleurs de fond. La « Proposition Provisoire » a formulé les recommandations sous un plan uni selon les étapes suivantes:
 - a. Etape 1- création d'un trafic complet à travers l'Afrique
 - i. par le truchement des centres d'échange de l'Internet
 - ii. par le truchement des fournisseurs régionaux qui facilitent des associations régionales.
 - b. Etape 2 – Création des canaux de transmission digitale
 - i. Sur le plan régional : Encourager l'infrastructure de fibre optique régionale pour réduire le coût des associations régionales.

- ii. Sur le plan international : Encourager l'infrastructure de fibre optique internationale pour réduire les IBSs afin de mettre au point les PoPs aux endroits de regroupement en Afrique.
27. Cette stratégie nécessite la participation active de plusieurs acteurs:
- a. ISPs. Grâce aux efforts de AfrIPA, les ISPs doivent se rassurer que le trafic au niveau national permette la collaboration dans la création des IXPs nationaux.
 - b. Les régulateurs nationaux et les législateurs. Ils doivent offrir un environnement adéquat.
 - c. ATU/UA /NEPAD. Ces organisations géopolitiques doivent se rassurer que les différents gouvernements offrent un environnement qui favorise le développement rapide des associations régionales et nationales. Ils doivent se rassurer également que la communauté internationale soit sensibilisée au problème de manque de subventions qui accablent les pays africains.
 - d. Les gouvernements des pays de G8. Ces gouvernements financiers se plaignent depuis longtemps du fossé digital en Afrique sans toutefois reconnaître que leur existence est le résultat provenant de leur politique de mondialisation et de marché libre. Pour parer à cette situation, une assistance financière des pays du G8 s'avère nécessaire.
28. Il n'y a aucun doute que pour combler le fossé digital entre l'Afrique et le reste du monde il faudra impliquer beaucoup de choses. Cependant, si nous parvenons à réduire largement les coûts de connectivité, on aurait sensiblement contribué à l'environnement nécessaire nous permettant de résoudre ces problèmes. Ainsi, la stratégie formulée dans la solution provisoire atteindra son but. ●

Biographie: Richard Bell a dirigé un réseau de distributeur de l'Internet au Kenya depuis 1995. Il occupe actuellement les fonctions suivantes:

1. Directeur Exécutif de Swift Global LTD du Kenya. C'est le deuxième réseau de distribution de l'Internet au Kenya.
2. Secrétaire de l'Association des Fournisseurs des Services de Télécommunication du Kenya (The Telecommunications Service Providers Association of Kenya – TESPOK)
3. Directeur Exécutif du Point d'Echange Internet du Kenya (IXP)
4. Directeur du Centre du Réseau d'Information du Kenya (Kenic – Kenya's ccTLD)
5. Directeur et Représentant de l'Afrique de l'Est de AfriNIC
6. Président du 1^{er} Forum de l'Internet de l'Afrique de l'Est
7. Membre du Comité de l'Industrie Technologique de la Bourse du Kenya



3

Chartes & Conventions Africaines

37

photo: Tracey Naughton

Charte Africaine Sur la Radiotélédiffusion 2001



Reconnaissant que la Déclaration de Windhoek est toujours aussi pertinente et importante pour ce qui est de la sauvegarde et du renforcement de la liberté d'expression et des médias,

Notant que la liberté d'expression englobe le droit à la communication et à l'accès aux moyens de communication,

Conscients du fait que la Déclaration de Windhoek place l'accent sur la presse écrite et *rappelant* le paragraphe 17 de la Déclaration de Windhoek recommandant qu'un séminaire analogue soit organisé aux fins d'étudier les problèmes que posent l'indépendance et le pluralisme dans le domaine de la radiotélédiffusion,

Reconnaissant que le contexte politique, économique et technologique dans lequel la Déclaration de Windhoek a été adoptée a profondément évolué et qu'il serait nécessaire de compléter et de développer la Déclaration initiale,

Conscients du fait qu'il existe de sérieux obstacles à la liberté, à l'indépendance et au pluralisme de la radiotélédiffusion et au droit de communiquer par ce biais en Afrique,

Conscients de ce que, pour l'immense majorité des populations africaines, la radiotélédiffusion demeure la principale source de communication et d'information publiques,

Rappelant le fait que le spectre de fréquences est un bien public qu'il convient de gérer dans l'intérêt du public,

Nous, participants à la célébration du dixième anniversaire de la Conférence de Windhoek, déclarons ce qui suit :

PREMIERE PARTIE: QUESTIONS GENERALES CONCERNANT LA REGLEMENTATION

1. Les dispositions juridiques applicables à la radiotélédiffusion devraient comporter une définition claire des principes régissant la réglementation applicable en la matière et portant notamment sur l'incitation au respect de la liberté d'expression et de la diversité ainsi que sur la libre circulation de l'information et des idées tout comme au système tripartite de la radiotélédiffusion: service public, opérateurs commerciaux et opérateurs communautaires.
2. Tous les pouvoirs officiels exercés dans le domaine de la réglementation applicable à la radiotélédiffusion et aux télécommunications devraient incomber aux autorités publiques, protégés contre toute ingérence, notamment à caractère politique ou économique, ce grâce à l'adoption d'un système de nominations qui, ouvert et transparent, suppose la participation de la société civile et ne soit pas contrôlé par quelque parti politique que ce soit.
3. Le processus de prise de décisions applicable à l'attribution des fréquences devrait être à la fois transparent et fondé sur la participation et être tel qu'il soit fait en sorte qu'une proportion équitable du spectre de fréquences soit réservée à la radiotélédiffusion.
4. Les fréquences attribuées à la radiotélédiffusion devraient être réparties équitablement entre les trois opérateurs.

5. Le processus d'attribution des fréquences aux opérateurs devrait être équitable et transparent et fondé sur des critères bien définis englobant, pour ce qui est de la propriété et du contenu, des dispositions assurant la diversité des médias.
6. Il conviendrait de demander aux opérateurs d'exploiter le contenu local, lequel devrait être défini comme englobant le contenu africain, ce grâce à l'introduction de contingents minimaux.
7. Les Etats devraient encourager l'instauration d'un contexte économique susceptible de favoriser, en matière de radiotélédiffusion, une production indépendante et la diversité dans ce domaine.
8. Il conviendrait de favoriser la mise au point de techniques appropriées applicables à la réception des signaux de radiotélédiffusion.

DEUXIEME PARTIE : LA RADIOTELEDIFFUSION DU SERVICE PUBLIC

1. Tous les opérateurs contrôlés par l'Etat ou les gouvernements devraient être transférés vers le service public et devraient rendre compte au public à quelque niveau que ce soit, le public étant représenté par un organisme indépendant, et devraient aussi oeuvrer dans l'intérêt du public en évitant, pour ce qui est du contenu et de la programmation, toute politique partisane, s'agissant de la religion, des convictions politiques, de la culture, de la race ou du sexe.
2. Les opérateurs du service public devraient, tout comme les services de réglementation de la radiotélédiffusion et des télécommunications, être administrés par des organismes protégés contre toute ingérence.
3. Il conviendrait de définir clairement le mandat des opérateurs du service public.
4. Il conviendrait de garantir l'indépendance éditoriale des opérateurs du service public.
5. Les opérateurs du service public devraient bénéficier d'un financement propre à les protéger de toute ingérence arbitraire dans leur budget.
6. Sans qu'ils se départissent du contrôle éditorial du contenu des nouvelles et des informations courantes et de manière à favoriser le développement de productions indépendantes et à consolider la diversité de la programmation, il devrait être demandé aux opérateurs du service public de se fixer des contingents minimaux applicables aux producteurs indépendants.
7. En matière de transmission, l'infrastructure utilisée par les opérateurs du service public devrait être rendue accessible à tous les opérateurs, ce dans des conditions raisonnables et non discriminatoires.

TROISIEME PARTIE: LA RADIOTELEDIFUSION COMMUNAUTAIRE

1. La radiotélédiffusion communautaire s'adresse à la communauté, est un produit de la communauté et porte sur la communauté; sa propriété et sa gestion sont représentatives de la communauté, qui suit un programme de développement social et est une entreprise à but non lucratif.
2. Il convient de clairement reconnaître, notamment au sein de la communauté internationale, la différence qui existe entre la radiotélédiffusion publique décentralisée et la radiotélédiffusion communautaire.
3. Il conviendrait de faire en sorte que soit respecté le droit, pour les opérateurs

communautaires, d'avoir accès à l'Internet, au profit de leurs communautés respectives.

QUATRIEME PARTIE: LES TELECOMMUNICATIONS ET LA CONVER- GENCE

1. Le droit de communiquer englobe l'accès au téléphone, au courrier électronique, à l'Internet et aux autres systèmes de télécommunications, y compris par la création de centres de technologie de l'information et de la communication placés sous le contrôle de la communauté.
2. En matière de télécommunications, la législation et la politique devraient poursuivre l'objectif consistant à assurer un service et un accès universels, et comporter notamment des clauses relatives à l'accès en matière de privatisation et de libéralisation tout en prévoyant des mesures préventives de l'Etat.
3. La communauté internationale et les gouvernements africains devraient mobiliser des ressources propres à financer la recherche de manière à se tenir au courant de la rapide évolution du paysage audiovisuel et technologique en Afrique.
4. Les gouvernements africains devraient favoriser le développement des médias en ligne et le renforcement du contenu africain, notamment en élaborant des politiques non restrictives applicables aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.
5. Il conviendrait d'appuyer et de développer la formation de professionnels des médias dans les domaines de la communication électronique, de la recherche et des compétences éditoriales de manière à faciliter l'accès à l'information dans le monde et sa diffusion.

CINQUIEME PARTIE : MISE EN OEUVRE

1. L'UNESCO devrait diffuser aussi largement que possible la Charte africaine de la radiotélédiffusion 2001, notamment auprès des parties prenantes concernées et du grand public, tant en Afrique que dans le monde entier.
2. Les organisations de médias et la société civile d'Afrique sont encouragées à utiliser la Charte comme moyen de pression et comme point de départ de l'élaboration de politiques nationales et régionales en matière de radiotélédiffusion. A cette fin, les organisations de médias et la société civile sont encouragées à lancer des campagnes de sensibilisation du public, à constituer des coalitions sur la réforme de la radiotélédiffusion, à formuler des politiques en la matière, à élaborer des modèles d'organes de réglementation et de radiotélédiffusion du service public et à faire pression sur les acteurs officiels.
3. Tous les débats relatifs à la radiotélédiffusion devraient tenir compte des besoins du secteur de la radiotélédiffusion commerciale.
4. L'UNESCO devrait entreprendre un audit de la Charte tous les cinq ans, étant donné le rythme du développement que connaît la radiotélédiffusion.
5. L'UNFSCO devrait, en concertation avec les Etats membres, placer l'accent sur l'importance qu'il y a à accorder un statut spécial aux productions radiotélédiffusées et à reconnaître qu'il s'agit de biens culturels au sens des règles de l'Organisation mondiale du commerce.
6. L'UNESCO devrait prendre des dispositions aux fins de favoriser l'inclusion, de manière appropriée, du thème des médias, de la communication et du développement dans les préoccupations du Sommet des Nations Unies sur la société de l'information, qui doit se tenir en 2003. ●



Déclaration de Principes sur la Liberté d'Expression en Afrique

Préambule

Réaffirmant l'importance cruciale de la liberté d'expression en tant que droit humain individuel, pierre angulaire de la démocratie et aussi en tant que moyen pour garantir le respect de tous les droits humains et libertés fondamentales de l'homme;

Réaffirmant l'article 9 de la *Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples*;

Désireuse de promouvoir la libre circulation des informations et des idées et un plus grand respect de la liberté d'expression;

Convaincue que le respect de la liberté d'expression et du droit d'accès à l'information détenue par les organes et sociétés publics mènera à une plus grande transparence et responsabilité publiques ainsi qu'à la bonne gouvernance et au renforcement de la démocratie;

Convaincue que les lois et coutumes qui répriment la liberté desservent la société;

Rappelant que la liberté d'expression est un droit humain fondamental garanti par la *Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples*, la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* et le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, et aussi par d'autres documents internationaux et constitutions nationales;

Réaffirmant l'Article 9 de la *Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples*, ainsi que la nécessité d'une interprétation de ses implications spécifiques eu égard à la liberté d'expression en Afrique;

Considérant le rôle crucial des médias et des autres moyens de communication pour garantir le respect total de la liberté d'expression, en favorisant la libre circulation des informations et des idées, en aidant les populations à prendre des décisions en connaissance de cause et en facilitant et renforçant la démocratie;

Consciente de l'importance spécifique de la radiodiffusion en Afrique, vu sa capacité à atteindre un large public du fait de son coût de transmission relativement faible et de son aptitude à surmonter les barrières de l'analphabétisme;

Notant que les traditions orales qui sont enracinées dans les cultures africaines se prêtent assez bien à la radiodiffusion;

Notant la contribution importante qui peut être apportée à la réalisation du droit à la liberté d'expression grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ;

Consciente de l'évolution des droits de l'homme et de l'environnement du développement humain en Afrique, en particulier à la lumière de l'adoption du *Protocole relatif à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples portant création d'une Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples*, des principes de l'*Acte constitutif de l'Union Africaine*, 2000, ainsi que de l'importance des dispositions relatives aux droits de l'homme et à la bonne gouvernance dans le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD); et

Reconnaissant la nécessité de garantir le droit à la liberté d'expression en Afrique, la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples déclare que:

I La Garantie de la Liberté d'Expression

1. La Liberté d'expression et d'information, y compris le droit de chercher, de recevoir et de communiquer des informations et idées de toute sorte, oralement, par écrit ou par impression, sous forme artistique ou sous toute autre forme de communication, y compris à travers les frontières, est un droit fondamental et inaliénable et un élément indispensable de la démocratie.
2. Tout individu doit avoir une chance égale pour exercer le droit à la liberté d'expression et à l'accès à l'information, sans discrimination aucune.

II L'Atteinte à la Liberté d'Expression

1. Aucun individu ne doit faire l'objet d'une ingérence arbitraire à sa liberté d'expression.
2. Toute restriction à la liberté d'expression doit être imposée par la loi, servir un objectif légitime et être nécessaire dans une société démocratique.

III La diversité

1. La liberté d'expression oblige les autorités à adopter des mesures positives en vue de promouvoir la diversité qui implique, entre autres:
 - la mise à disposition d'une gamme d'informations et d'opinions pour le public;
 - l'accès pluraliste aux médias et autres moyens de communication, y compris par les groupes vulnérables ou marginaux tels que les femmes, les enfants et les réfugiés ainsi que les groupes linguistiques et culturels;
 - la promotion et la protection des voix africaines, notamment par le biais des médias, en langues locales; et
 - la promotion de l'usage des langues locales dans les affaires publiques, y compris devant les tribunaux.

IV La liberté d'information

1. Les organes publics gardent l'information non pas pour eux, mais en tant que gardiens du bien public et toute personne a le droit d'accéder à cette information, sous réserve de règles définies et établies par la loi.
2. Le droit à l'information doit être garanti par la loi, conformément aux principes suivants:
 - toute personne a le droit d'accéder à l'information détenue par les organes publics ;
 - toute personne a le droit d'accéder à l'information détenue par les organes privés et qui est nécessaire à l'exercice ou à la protection de tout droit ;
 - tout refus de communiquer une information doit être sujet à un recours auprès d'un organe indépendant et/ou des tribunaux ;
 - les organes publics doivent, même en l'absence d'une requête, publier les principales

- informations d'un grand intérêt général;
- nul ne doit faire l'objet de sanction pour avoir livré en bonne foi des informations sur des comportements illégaux ou qui divulguent des menaces sérieuses pour la santé, la sécurité ou l'environnement, sauf lorsque l'imposition de sanctions sert un intérêt légitime et est nécessaire dans une société démocratique; et
 - les lois sur la confidentialité doivent être amendées lorsque nécessaire, en vue de se conformer aux principes de la liberté d'information.
3. Tout individu a le droit d'accéder aux informations et de les mettre à jour ou alors de corriger des informations personnelles, qu'elles soient détenues par des organes publics ou privés.

V La radiodiffusion-télévision privée

1. Les Etats doivent promouvoir un secteur de la radiodiffusion-télévision privé, indépendant et diversifié. Un monopole de l'Etat sur la radiodiffusion-télévision n'est pas compatible avec le droit à la liberté d'expression.
2. Le système de réglementation de la radiodiffusion-télévision doit encourager la radiodiffusion-télévision privée et communautaire, conformément aux principes suivants:
 - il doit y avoir une distribution équitable des fréquences entre les utilisations commerciales et les utilisations communautaires de la radiodiffusion-télévision privée;
 - un organe de réglementation indépendant doit être chargé de la délivrance de licences de transmission et de la garantie du respect des conditions de la licence;
 - les procédures de délivrance de licence doivent être équitables et transparentes et chercher à promouvoir la diversité dans la radiodiffusion-télévision; et
 - la radiodiffusion-télévision communautaire doit être encouragée, compte tenu de son aptitude à élargir l'accès des communautés pauvres et rurales aux ondes.

VI La radiodiffusion-télévision publique

Tous les organismes de radiodiffusion-télévision contrôlés par l'Etat et le gouvernement doivent être transformés en organismes de radiodiffusion-télévision de service public devant rendre des comptes au public par le biais du corps législatif et non au gouvernement, conformément aux principes ci-après:

- les organismes de radiodiffusion-télévision doivent être gérés par un conseil protégé contre l'ingérence, en particulier de nature politique ou économique;
- l'indépendance éditoriale des organes publics de la radiodiffusion-télévision doit être garantie;
- les organismes de radiodiffusion-télévision doivent être adéquatement financés de manière à être protégés de toute ingérence arbitraire dans leurs budgets;
- les organismes de radiodiffusion-télévision publics doivent tout faire pour veiller à ce que leur système de transmission couvre l'ensemble du territoire; et
- la mission de service public des organismes de radiodiffusion-télévision publique doit être clairement définie et inclure une obligation de garantir que le public reçoive des informations adéquates, politiquement équilibrées, surtout en période électorale.

VII Les organes de régulation de la radiodiffusion-télévision et des télécommunications

1. Toute autorité publique qui exerce des pouvoirs dans le domaine de la radiodiffusion-télévision et de la régulation des télécommunications doit être indépendante et bien protégée contre l'ingérence, en particulier de nature politique ou économique.
2. La procédure de nomination des membres d'un organe de régulation doit être ouverte,

transparente, prendre en compte la participation de la société civile et ne doit pas être contrôlée par un parti politique donné.

3. Toute autorité publique qui exerce des pouvoirs dans le domaine de la radiodiffusion-télévision ou des télécommunications doit formellement rendre compte au public par le biais d'un organe multipartite.

VIII La Presse écrite

1. Aucun système d'enregistrement pour la presse ne devrait imposer des restrictions importantes sur le droit à la liberté d'expression.
2. Tout service de presse public doit être bien protégé de toute ingérence politique excessive.
3. Des efforts doivent être déployés en vue d'étendre la couverture de la presse écrite, en particulier aux communautés rurales.
4. Les propriétaires de médias et les journalistes doivent être encouragés à conclure des accords en vue de garantir une indépendance éditoriale et d'empêcher que les considérations commerciales influencent trop le contenu des médias.

IX Les plaintes

1. Un système de plaintes publiques pour la radiodiffusion-télévision doit être disponible, conformément aux principes ci-après :
 - les plaintes doivent être examinées conformément à des règles établies et à des codes de conduite convenus par tous les partenaires ; et
 - le système des plaintes doit être largement accessible.
2. Tout organe de régulation établi pour connaître des plaintes sur le contenu des médias, y compris les conseils des médias, doit être protégé contre toute ingérence excessive de nature politique, économique et autre. Ses pouvoirs doivent être administratifs par nature et il ne doit en aucun cas usurper le rôle des tribunaux.
3. Une autorégulation effective constitue le meilleur moyen de promouvoir des normes élevées dans le domaine des médias.

X La promotion du professionnalisme

1. Les journalistes doivent avoir la liberté de s'organiser en syndicats et associations.
2. Le droit de s'exprimer à travers les médias par le biais de la pratique du journalisme ne doit pas être sujet à des restrictions légales excessives.

XI Les attaques perpétrées contre les journalistes

1. Les attaques telles que le meurtre, le kidnapping, l'intimidation et la menace contre des journalistes ou d'autres personnes exerçant leur droit à la liberté d'expression ainsi que la destruction matérielle des installations de communication, sapent le journalisme indépendant, la liberté d'expression et la libre circulation des informations vers le public.
2. Les Etats sont dans l'obligation de prendre des mesures efficaces en vue de prévenir de telles attaques et, lorsqu'elles sont perpétrées, mener une enquête à cet effet, punir les auteurs et veiller à ce que les victimes aient accès à des recours efficaces.
3. En période de conflits, les Etats doivent respecter le statut de non combattants des journalistes.

XII La protection de la réputation

1. Les Etats doivent s'assurer que leurs lois relatives à la diffamation sont conformes aux critères ci-après :
 - nul ne doit être puni pour des déclarations exactes, des opinions ou des déclarations concernant des personnalités très connues qu'il était raisonnable de faire dans les

- circonstances;
- les personnalités publiques doivent tolérer beaucoup plus de critiques; et
 - les sanctions ne doivent jamais être sévères au point d'entraver l'exercice du droit à la liberté d'expression, y compris par les autres.
2. Les lois sur la vie privée ne doivent pas empêcher la diffusion d'informations d'intérêt public.

XIII Les mesures pénales

1. Les Etats doivent revoir toutes les restrictions pénales sur le contenu en vue de s'assurer qu'elles servent un intérêt légitime dans une société démocratique.
2. La liberté d'expression ne devrait pas être restreinte pour des raisons d'ordre public ou de sécurité nationale, à moins qu'il n'existe un risque réel de menace imminente d'un intérêt légitime et un lien causal direct entre la menace et l'expression.

XIV Les mesures économiques

1. Les Etats doivent favoriser un environnement économique général au sein duquel les médias peuvent se développer.
2. Les Etats ne doivent pas user de leur pouvoir de faire une annonce publique comme moyen d'intervenir dans le contenu des médias.
3. Les Etats devraient adopter des mesures efficaces pour empêcher une forte concentration de l'appropriation des médias, bien que de telles mesures ne doivent pas être draconiennes au point de freiner le développement du secteur des médias dans son ensemble.

XV La protection des sources et autres documents journalistiques

Les journalistes ne doivent pas être obligés de révéler leurs sources d'information ou autres documents détenus dans le cadre de l'exercice de la fonction de journaliste, sauf si c'est en conformité avec les principes suivants:

- l'identité de la source est nécessaire dans une enquête ou des poursuites relatives à un crime grave, ou pour assurer la défense d'une personne accusée d'infraction pénale;
- l'information ou une information similaire menant au même résultat ne peut pas être obtenue ailleurs;
- l'intérêt public dans la divulgation prime sur la menace à la liberté d'expression; et
- la divulgation a été ordonnée par un tribunal, après une audition complète.

XVI Mise en oeuvre

Les Etats parties à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ne devraient ménager aucun effort pour mettre application ces principes. ●

Charte des droits internet



Cette charte s'inspire et est associée à la "Charte des Communications des peuples" (www.pccwaag.org/pcc) et du communiqué relatif à « un Mouvement Global pour les Voix des Peuples dans les Médias et les Communications au 21^e Siècle » (www.comunica.org/v21/statement.htm).

Les thèmes et les principes présentés ci-dessous expriment les vues et les objectifs de L'Association pour le Progrès des Communications concernant les droits des personnes et des organisations d'utiliser librement internet, en particulier pour leurs activités de promotion en faveur de la justice sociale, économique et environnementale. Si l'accent est mis sur internet, ces principes concernent toutes autres technologies de l'information et de la communication.

Ce document n'est pas exhaustif. Il vise à souligner certains des thèmes spécifiques devant être pris en compte par les personnes, les organisations de la société civile, les médias communautaires et les décideurs politiques dans leurs efforts pour protéger les droits à une communication libre par internet et pour réaliser leur plein potentiel afin de créer un monde plus juste et mieux informé.

Thème 1: Le droit de communiquer

1.1 Le droit d'accès: Le droit de communiquer est un droit humain fondamental. Les droits relatifs à l'accès et à l'utilisation des infrastructures d'internet et des communications électroniques sont tous deux fondamentaux pour permettre aux gens ordinaires de se faire entendre. Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) doivent être mises à leur disposition. Les cibles d'accès visées varieront en fonction du pays, de la région, et de la plate-forme technique, et devront être modifiées en fonction des besoins changeant des populations et de l'émergence de nouvelles technologies de la communication.

1.2 Implication: Le développement d'interfaces entre l'infrastructure de l'information et l'utilisateur doit assurer l'accès à des groupes marginalisés, par exemple les travailleurs migrants, les personnes handicapées, les illettrés, les minorités, et les habitants des zones rurales et des quartiers défavorisés des villes sans infrastructures de base.

1.3 Egalité de genre: les cibles visées et les efforts d'accès doivent prendre en compte la nécessité de protéger et de promouvoir l'égalité de genre.

1.4 Tarifs abordables: Le développement d'infrastructure internet et la fixation des prix et de tarifs ne doivent pas constituer une barrière économique. La libéralisation des secteurs télévisuels et des télécommunications doivent permettre de réduire les coûts et limiter le contrôle des gouvernements sur les communications et les médias. Cependant, cela ne doit pas absoudre le secteur public de ses responsabilités concernant l'accès

abordable par tous ses citoyens aux moyens de communication, par internet et autres médias électroniques contrôlés par les communautés.

1.5 Impact sur le développement: les infrastructures internet doivent être développées afin de favoriser des sociétés plus égalitaires et de servir de soutien pour l'éducation, la santé, le développement d'activités économiques locales, la bonne gouvernance et l'éradication de la pauvreté.

1.6 Intégration aux droits des médias: Les cadres légaux et de régulation qui gouvernent internet doivent être intégrés aux cadres gouvernant les autres médias afin d'assurer la compatibilité et protéger les droits des citoyens et des organisations à accéder à toutes formes de technologies de l'information et de la communication (par exemple à travers les médias communautaires).

1.7 L'accessibilité à l'information publique: Les gouvernements, locaux, nationaux, globaux, doivent faire en sorte que l'information publique soit diffusée à travers internet d'une manière accessible aux utilisateurs des technologies anciennes et aux personnes qui n'ont pas accès à des connections rapides.

1.8 Droits sur le lieu de travail: L'accès à internet sur le lieu de travail doit être permis afin d'organiser et de protéger les droits des travailleurs et l'éducation.

Thème 2: Liberté d'expression et échange de l'information

Article 19 de la Déclaration Universelle des Droits Humains déclare que : *"Toute personne a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce droit comprend la liberté d'avoir des opinions sans entraves et de chercher, recevoir et disséminer des informations et des idées par tout type de média et à travers les frontières."*

2.1 Liberté d'expression: internet est un médium permettant l'échange de points de vue et d'informations aussi bien publics que privés. Les personnes doivent pouvoir exprimer des opinions et des idées et partager des informations librement lorsqu'elles utilisent internet. Le potentiel d'internet pour permettre au public de participer aux processus de gouvernance, aux niveaux international, national et local, doit être utilisé à son maximum. En revanche, il devrait exister des mécanismes dans le domaine public permettant de pouvoir mettre en question la publication de contenus préjudiciables aux femmes, aux enfants, et à tout autre groupe vulnérable ainsi que tout contenu incitant à la violence et à la haine.

2.2 Liberté par rapport à la censure: APC s'oppose à toutes tentatives de censure dans le débat social et politique, qu'elles émanent de gouvernements cherchant à étouffer les oppositions de leurs propres citoyens ou d'intérêts puissants qui menaceraient d'utiliser leur supériorité politique ou économique pour étouffer des vues qui ne leur seraient pas favorables. Nous nous opposons à l'utilisation des copyrights et des propriétés intellectuelles dans la mesure où ceux-ci empêchent la critiques vis à vis des grands groupes et de leurs politiques. Le droit à la parodie doit être fermement protégé.

2.3 La liberté de s'engager dans des actions de protestation publiques: Les organisations, les communautés et les personnes doivent être libres d'utiliser internet pour organiser et s'engager dans des actions de protestation publiques ou politiques.

Thème 3: Diversité des contenus, propriété et contrôle, et protection des droits des utilisateurs

3.1 Diversité des contenus: De plus en plus, le potentiel d'internet pour enregistrer et promouvoir des contenus culturellement et politiquement divers est menacé par la commercialisation de services sur internet. Les réglementations en matière de propriété, de contrôle opérationnel et technique d'internet doivent renforcer la diversité des contenus et limiter l'existence et le pouvoir des monopoles, qu'ils soient des gouvernements nationaux ou des groupes du secteur privé.

3.2 Accès linguistique: Le développement des standards, des interfaces avec les utilisateurs et des nouvelles plate-formes techniques doivent viser à préserver et favoriser les diversités linguistiques locales et régionales, aussi bien dans les médias audio-visuels que dans la presse. La domination d'outils et d'interfaces internet ne pouvant véhiculer que des caractères latins limite la diversité des contenus, le développement de contenus locaux ainsi que l'échange et la collaboration interculturelle.

3.3 Droits des utilisateurs: Les droits des personnes en tant qu'utilisateurs d'internet doivent être protégés. Des recours possibles doivent être mis en place lorsque ces droits sont violés soit par les fournisseurs de services soit par les gouvernements.

3.4 Évaluation de l'impact social: Il est généralement convenu que toute innovation technologique est bénéfique. Les organisations de la société civile, les gouvernements et les agences de régulation doivent évaluer les progrès des technologies internet dans un cadre permettant l'évaluation des impacts positifs et négatifs.

Thème 4: Attribution et contrôle des droits de la propriété intellectuelle

4.1 Brevets et propriété intellectuelle: Les politiques et les réglementations gouvernant l'accès public et la diffusion de l'information publique se doit de décourager l'utilisation de programmes et de systèmes brevetés. Les gouvernements, qui utilisent des systèmes brevetés pour diffuser l'information et dans des buts éducatifs, encouragent d'autres à acheter des brevets ou à violer les réglementations de la propriété intellectuelle. Ceci décourage les innovations et les apprentissages locaux tout en enrichissant les entreprises privées, en général basées dans les pays du nord. APC appelle à l'utilisation de sources et de programmes gratuits. Travailler avec des sources gratuites est positif. Il renforce les capacités, est de nature durable et encourage l'innovation au niveau local.

4.2 Standards technologiques: Le développement de standards au sein d'internet ne doit pas porter préjudice ou exclure des parties de la société en ce qui concerne leur accès à internet, par exemple des communautés n'utilisant pas les caractères latins, ou n'ayant pas les moyens de renouveler leurs matériels internet en fonction des progrès technologiques.

Thème 5: Secret et sécurité

5.1 Protection des données: Les informations personnelles détenues par des organisations privées ou publiques doivent pouvoir être protégées de toute publication illicite. Des mesures doivent définir comment et dans quelles circonstances une autorisation peut être obtenue.

5.2 Liberté de toute surveillance: Les personnes et les institutions doivent pouvoir communiquer par internet sans courir le risque d'être surveillées ou d'avoir leur communication interceptée.

5.3 Droits de cryptage: Les personnes communiquant par internet doivent pouvoir utiliser des outils, tels que le cryptage, afin d'assurer la sécurité de leur communication.

5.4 Recours possible de plainte publique: Les groupes estimant leur sécurité et leur vie privée menacées par des contenus sur internet, par exemple des contenus relatifs au trafic de femmes et d'enfants ou à des activités néo-nazies, doivent pouvoir avoir accès à des mécanismes de poursuite contre les producteurs et éditeurs de tels contenus.

Thème 6: Gouvernance globale, régionale et nationale d'Internet

6.1 Création et mise en oeuvre de standards techniques: Le développement et la mise en oeuvre de standards relatifs au contrôle et au fonctionnement d'internet donnent une importance croissante injuste aux forces du marché. Les standards entravant les libertés personnelles doivent être évalués de manière transparente.

6.2 Transparence et accessibilité: Tous processus de décision concernant la régulation et le développement d'internet, par exemple l'assignation de noms et de nombres de domaines, doivent être ouverts et accessibles, aux niveaux global, régional et national.

6.3 Participation: Les organisations de régulation et fixant les standards internet doivent être ouverts à la participation et à l'observation de toutes personnes concernées, en particulier les organisations non-commerciales.

Thème 7: Conscience et réalisation des droits

7.1 Prise de conscience et éducation des droits: Les mesures concernant internet doivent être développées en prenant en compte leur capacité à être mises en oeuvre. Ceci implique une éducation publique pour informer les personnes au sujet de leurs droits lorsqu'elles utilisent les TIC, et des mécanismes en cas de violations de ces droits. Les organisations de régulation nationales, régionales et globales doivent fournir les informations concernant les droits et les procédures relatives aux technologies et infrastructures d'information et de communication.

7.2 Recours en cas de violation des droits: Les personnes et les organisations ont besoin d'un accès libre et public à des mécanismes de recours fiables en cas de violation de leurs droits. ●

Pour plus d'informations sur le travail d'APC dans le domaine des droits internet:

<http://rights.apc.org> (**anglais**)

<http://derechos.apc.org> (**espagnol**)

ou écrire à internet.rights@apc.org

Charte sur les médias africaines et le fossé digital

Nous les participants à la sixième conférence annuelle « Highway Africa » représentant beaucoup des médias imprimés et électroniques, des formateurs en journalisme, des chercheurs en média, des ONG qui travaillent avec les médias ainsi que leurs collègues internationaux, se sont rencontrés à Johannesburg du 21 au 23 Août 2002;

Conscient du fossé digital croissant entre les pays développés et en développement ainsi que dans les pays eux-mêmes, basé sur des lignes politiques, économiques, géographiques, sur le genre, la race et les classes;

Conscient des démarches pour renforcer et associer la bonne gouvernance et le développement socio-économique en Afrique par l'Union Africaine et NEPAD ;

Conscient que l'accès à l'Internet et à d'autres formes de nouvelles médias peut habiliter les médias africaines à jouer un rôle plus significatif dans la promotion de la démocratie, dans l'explication et la mise en contexte des questions cruciales sur la pauvreté, l'environnement et le développement durable ;

Conscient du rôle crucial de la Technologie de l'Information et de la Communication (TIC) en politique, en économie, dans le développement social et culturel, à l'âge de la mondialisation et dans la société d'information, conscient du besoin qu'a l'Afrique de participer complètement dans la création d'une société d'information équitable et mondiale ;

Sachant que la liberté d'expression et un processus à deux voies qui comprend le droit à la communication et l'accès aux moyens de communication;

Considérant toutes les initiatives différentes par la communauté internationale pour aider le développement de l'Internet en Afrique, mais sachant que des contraintes économiques, politiques et législatives empêchent encore l'usage de la technologie de l'information en Afrique, et que l'Afrique se retrouve marginalisée de la révolution en télécommunication ;

Se rappelant toute une série de documents adressant le besoin pour les médias africaines de saisir et d'utiliser les ICT, y compris :

- La Déclaration de Dakar de 1997 sur l'Internet et les médias africaines;
- La Déclaration de Yaoundé de 2001 dans laquelle les ministres africains responsables pour les télécommunications ont adopté une stratégie conjointe pour remplir le fossé digital qui sépare les régions rurales des régions urbaines;
- La Charte Africaine de 2001 sur la Radio Télédiffusion qui a demandé, *inter alia*, la promotion de l'accès universel et une formation accélérée en TIC pour les journalistes;
- La Déclaration de NEPAD en 2001 à Lusaka qui a demandé, *inter alia*, la participation efficace des pays africains dans les prises de décisions mondiales sur les TIC;
- Le Forum des Médias en 2002 à la conférence de Bamako qui a adressé *inter alia*, le rôle des médias dans le développement de la société d'information; et
- La Déclaration d'Accra de 2002 lors de la conférence sur l'Afrique et le Développement des Défis du 21eme Siècle, qui a exprimé, *inter alia*, les inquiétudes concernant la différence de rapidité de démocratisation dans différentes parties d'Afrique,

particulièrement en ce qui touche aux opportunités d'expression et de participation des citoyens.

Selon les points ci-dessus nous déclarons que:

La Technologie de l'Information et de la Communication (TIC) peut relier l'Afrique au niveau régional et mondial, et est une composante critique pour faire face aux problèmes africains.

Les médias africains sont des facteurs importants à ces processus.

Nous recommandons que:

Les gouvernements africains doivent:

- Adopter des politiques en TIC qui font la promotion du respect pour la liberté d'expression, la diversité, la libre circulation de l'information et des idées ; y compris un accès peu coûteux aux téléphones, au courrier électronique, à l'Internet et aux autres systèmes de télécommunications. Ces politiques doivent être développées par un processus ouvert et participatif, utilisant les médias pour publier et promouvoir le débat public.

Les gouvernements africains et les organismes de contrôle en télécommunication doivent:

- Soutenir l'usage des technologies qui augmentent la disponibilité, l'accessibilité aux technologies d'Information et de Communication à des prix raisonnables, tel que les messages texte, l'accès à l'Internet à des taux locaux et d'autres usages à des prix bas pour l'Internet;
- Soutenir l'usage de logiciels de toutes origines pour faire baisser les prix, promouvoir des innovations en logiciels locaux et réduire la dépendance sur des fournisseurs externes;
- Accélérer la formulation et la mise en place de politiques et de cadres législatifs pour pouvoir faciliter la transformation rapide de la technologie analogue à la technologie numérique dans tous les secteurs des médias électroniques;
- Réduire ou abolir les tarifs d'importation pour le matériel des TIC afin de soutenir leur;
- Eviter les politiques contradictoires et les réglementations qui continuent à renforcer l'écart numérique.

Les médias africains doivent:

- Reconnaître leur responsabilité sociale d'informer avec précision leurs audiences locales, sur les questions régionales et continentales, y compris le potentiel des TIC sur le continent;
- Vulgariser, publier et promouvoir le débat public sur le développement des politiques nationales concernant l'information la communication ainsi que l'infrastructure;
- Inclure les politiques et les stratégies des TIC dans les politiques régionales et sous-régionales dans le but est de redresser les inégalités structurelles;
- Demander un niveau de professionnalisme plus haut, et être créatif dans l'application des TIC pour montrer l'excellence journalistique et l'innovation, en conséquence promouvoir le capital de connaissance des travailleurs africains dans les médias;
- Exploiter la capacité des TIC comme instrument pour faire du lobbying pour la liberté d'expression et pour les autres Droits de l'Homme;
- Promouvoir la diffusion du contenu africain dans une grande variété de langues africaines;

Les médias communautaires doivent:

- Reconnaître l'importance des TIC pour élargir l'accès aux médias par les communautés;

- Utiliser les opportunités de créer les médias communautaires en partenariat avec des efforts de promotion d'accès universel aux TIC;
- Reconnaître le rôle unique des médias communautaires comme instrument pour habiliter et promouvoir la participation communautaire dans son propre développement et améliorer ce rôle en créant des partenariats avec des parties prenantes pertinentes tels que les mouvements civiques, ONGs, et les gouvernements locaux.

Les médias africains et la communauté de la technologie doivent:

- Faire des rapports et informer sur le débat des mérites concernant la propriété des différentes sources de logiciels pour les usagers en ligne africains;
- S'engager à développer et à déployer des instruments de navigation Internet flexibles, à l'échelle et s'assurer un accès peu coûteux pour les éditeurs africains;
- S'engager dans des débats actifs et faire du lobbying pour l'usage de logiciels de différentes origines gratuites pour le développement de l'édition africaine électronique.

La communauté internationale doit:

- S'assurer d'une représentation active et d'un environnement juste pour les médias africains et pour la communauté de la technologie aux réunions internationales et avec les organisations de prise de décisions;
- Fournir un soutien financier, pratique, et logistique pour les médias africains et la communauté de la technologie dans ses efforts de développement de l'infrastructure, de capacité et d'opportunités pour les éditeurs africains;
- Faciliter l'accès aux TIC et renforcer les capacités et les opportunités de formation pour les journalistes africains, pour qu'ils puissent apprendre à faire la recherche électronique et les compétences en communication, sans lesquelles ils ne pourront pas fournir des informations en profondeur ni des analyses appropriées;
- Faciliter l'édition électronique à l'étranger lorsque les gouvernements essayent de faire taire les médias qui les critiquent.

Les institutions de recherche et de formation doivent:

- Explorer les solutions sans câbles et mobiles et les autres technologies émergentes qui sont pertinentes pour les médias africains.
- Développer des programmes éducatifs à distance par Internet pour les journalistes qui ne peuvent pas s'éloigner de leur lieu de travail pour des longues périodes de temps ;
- Adopter une approche collaborative pour la recherche dans les secteurs qui sont critiques pour l'accomplissement des objectifs au niveau continental, y compris la connectivité, l'usage des TIC, le contenu en ligne, et les politiques.

Finalement, nous demandons à toutes les parties prenantes ci-dessus de:

- Travailler ensemble pour le bien général de l'Afrique et de forger une société de l'information de l'avenir qui fait face ouvertement aux entraves du développement économique, social, politique et environnemental du continent;
- Promouvoir la contribution de l'Afrique au monde par l'usage de la TIC par les médias africains;
- Travailler ensemble pour promouvoir une Société d'Information inclusive qui fait la promotion de la justice socio-économique, particulièrement par le processus de Sommet Mondial sur la Société d'Information;
- Les organisations des médias et la société civile doivent utiliser cette Charte comme instrument de lobbying au niveau international, régional, et sous-régional pour promouvoir le développement équitable des TIC en Afrique. ●

Dernière Déclaration à la Conférence de la Jeunesse Africaine sur le SMSI, 20-30 Novembre 2002

1.0 Introduction

La Jeunesse africaine à la Conférence par Internet sur le Sommet Mondial sur la Société de l'Information (WSIS) qui a eu lieu à travers le site www.yahoogroups.com/group/wsisyouthafrica entre le 20 et le 30 Novembre 2002. Elle a été coordonnée par « Paradigm Initiative Nigeria » et quatre-vingt seize (96) jeunes africains provenant de treize pays (de l'ouest, l'est, du centre, du nord et du sud de l'Afrique). Ces jeunes ont participé à conférence dans le but de renforcer le rôle de la jeunesse africaine dans le processus WSIS, et d'en élaborer un plan d'action éventuel.

2.0 Préambule

Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) est une initiative des Nations Unies. Son but est de fournir un cadre de travail aux gouvernements, aux organisations non gouvernementales, aux associations, aux sociétés et autres groupes pour adresser les questions suivantes: Quelles sont les valeurs et les actions auxquelles nous adhérons pour nous assurer que la Société d'Information devienne un véhicule pour la démocratie, la justice, l'égalité et le respect pour le développement social et personnel ?

La jeunesse du monde a relevé ce défi (celui de construire une Société d'Information vraiment démocratique et englobante) lors de l'établissement du Comité de la Jeunesse, formé durant la première réunion préparatoire du comité du SMSI qui a eu lieu à Genève entre le 1 et 5 Juillet 2002. La jeunesse africaine s'est activement engagée dans la construction d'un avenir durable, en se rassemblant pour ce Comité de la Jeunesse Africaine, qui est l'extension régionale du Comité Mondial de la Jeunesse.

3.0 Les participants à la Conférence

3.1 ont reconnu:

- que l'Afrique a beaucoup à contribuer à la Société d'Information, et qu'elle peut en bénéficier énormément.
- que l'on a beaucoup discuté en Afrique mais qu'il faut maintenant agir selon nos recommandations.
- que les jeunes africains d'aujourd'hui seront les dirigeants, les preneurs de décisions, les parents et les citoyens responsables de demain.
- que la jeunesse africaine est en position stratégique pour voir l'inclusion de l'Afrique et la participation active de la Société d'Information
- les différents efforts entrepris par les peuples africains pour réduire le fossé numérique (inter et intra), y compris mais non seulement:
 - La Réunion Africaine de Préparation du Sommet Mondial sur la Société d'Information tenue à Bamako en mai 2002
 - L'Initiative Africaine de la Société d'Information (AISI)
 - La Consultation de l'UNESCO avec la Société Civile qui a eu lieu avant celle du SMSI de Bamako en mai 2002.
 - Les différentes consultations au niveau régional et national pour aider l'Afrique à

réduire le fossé numérique.

- Les activités sociales de responsabilité commerciales pour réduire le fossé numérique.
- La « Proposition Moitié Chemin » (the Half Way Proposition) de ISP Afrique qui cherche à réduire le coût d'accès à l'Internet.

3.2 L'endossement

- Déclaration du Forum de la Jeunesse, ITU Afrique 2001, Johannesburg, Novembre 2001.
- Déclaration du Comité de la Jeunesse au SMSI à la Réunion Préparatoire, Genève, Juillet 2002
- La Déclaration de Bamako – Réunion préparatoire africaine du SMSI, mai 2002.

3.3 Ces trois Déclarations ont fait les recommandations suivantes:

1. EDUCATION ET ALPHABETISATION:

En Afrique (et partout dans le monde), cultiver une société éduquée est un défi, et une tâche énorme. La question des TIC pour l'Education est un bon développement pour aider à faciliter l'éducation de toutes les sociétés ainsi que de toutes les nations d'Afrique, du fait de sa nature sans frontières et très riche.

La création de centre d'apprentissage de multimédias est vitale pour l'éducation et l'alphabétisation. Ces centres aident à faciliter l'enseignement et créent une motivation pour les apprenants. La création d'un matériel avec un contenu local doit aussi être encouragée.

Les points ci-dessus doivent être adressés dans les politiques gouvernementales et dans la provision d'une infrastructure de base, la responsabilité active et la participation du secteur privé aux termes de ressources, de formation, de financements des TICS pour l'éducation, la création d'un conseil d'administration avec le partenariat du gouvernement, du secteur privé et de la société civile pour le développement de l'éducation.

2. CONTENU ET INCLUSION RURALE

La Technologie de l'Information et de la Communication (TIC) a permis la transformation des nations. Il est devenu impératif pour les nations, organisations, gouvernements et individus de renaître dans une nouvelle citoyenneté, en tant que citoyens de la communauté mondiale (globalisation). Les résultats d'une telle citoyenneté ont beaucoup plus d'influence, plus que celle que pourrait leur donner un passeport. Cependant, pendant que les opportunités se présentent, l'Afrique semble être relaxe, et ne semble pas assumer son rôle de contributeur important à cette nouvelle communauté.

L'Afrique doit essayer de marquer son autorité sur l'Internet, qui est dominé actuellement par des « langues étrangères ». Il faut s'assurer de la disponibilité d'un contenu local en ligne. Ceci aidera les peuples africains à pouvoir faire des offres sur les mêmes plateformes dont ils ont puisé des informations. Il faut s'assurer de l'inclusion de la communauté rurale en ayant un contenu local qui serait disponible en ligne et hors ligne par l'usage de Cd-rom, d'imprimés, de radio communautaires et d'autres types de médias qui peuvent apporter l'information dans les régions rurales.

3. L'EGALITE DES SEXES ET LES TIC

L'Afrique ne peut ignorer les contributions potentielles de femmes. La Société de l'Information doit être sensible à l'égalité des sexes. Les femmes africaines doivent être habilitées, et doivent avoir l'opportunité de pouvoir exprimer leurs connaissances et leurs expertises sans aucune discrimination. Nous croyons que les jeunes femmes doivent être encouragées à voir au-delà

du faux côté mystérieux des TIC, et pouvoir poursuivre leurs désirs en utilisant les TIC comme un instrument pour atteindre ce but.

La formation de comité des femmes est à encourager car elle stimule le besoin de l'engagement féminin au niveau le plus haut possible dans la Société d'Information émergente. Une génération de jeunes femmes bien équipées va sûrement produire une génération de jeunes mères qui formeront leurs enfants avec les instruments des TIC. Nous savons que les femmes dans les régions rurales sont les plus désavantagées (mais cependant elles peuvent mener une révolution efficace pour l'intégration des TIC dans leur société). Elles doivent traverser les frontières non seulement de cette nouvelle technologie mais aussi faire tomber les barrières des traditions et de la culture qui sont des forces prédominantes dans les régions rurales.

4. SANTÉ

L'Afrique a perdu assez de gens pour différents problèmes de santé. Ce problème aurait pu être évité si l'information correcte avait été disponible au bon moment pour les personnes concernées. Les dépenses et les projets politiquement motivés doivent être arrêtés. Ce sera la première démarche pour adresser des besoins pertinents et réalistes. La priorité doit être l'accès aux services de santé de qualité. Il faudra également faire face aux problèmes urgents de santé en utilisant la meilleure technologie.

La campagne de prise de conscience sur le VIH/SIDA a utilisé les TIC et s'est prouvée être efficace car il y a eu un déclin du taux de prédominance dans certains pays africains.

Il est donc important d'améliorer les campagnes de prise de conscience sur les mesures préventives pour d'autres questions de santé urgentes sur le continent comme le paludisme, la polio, etc. Tous les efforts pour introduire et entretenir la qualité qui sera accomplie par l'usage des TIC dans le secteur de la santé doivent évidemment être accessibles en ce qui concerne la situation géographique et le coût.

5. EXODE DES INTELLECTUELS

Cette question est très importante pour les pays en développement. Il faut faire face à ce rat qui a grignoté la fabrique des nations africaines. C'est une menace qui a laissé l'Afrique en retard sur le développement durable car beaucoup d'africains qualifiés sont partis chercher refuge en dehors du continent.

Les jeunes doivent être habilités dans les entreprises en ayant des conseillers pertinents et nous devons utiliser les TIC dans notre système éducatif, car c'est un bon moyen d'atteindre les couches de base avec une information mondiale et compétitive. On ne peut pas aussi laisser tout le travail au gouvernement. On doit commencer à penser à la contribution de l'Afrique pas seulement à en retirer du profit. Si le peuple africain, le secteur privé, la société civile et les gouvernements peuvent créer collectivement un environnement habilitant, le phénomène du départ des intellectuels peut être renversé, et l'Afrique peut bénéficier de sa propre richesse.

6. LA GUERRE ET LES TIC

Bien que l'on ne dénie pas l'existence de guerres et de pratiques violentes dans certains pays d'Afrique, on reconnaît aussi le rôle qu'une information correcte peut jouer dans la promotion de la paix. Nous croyons qu'à la racine de toutes rivalités il y a un malentendu qui peut se retrouver dans la manipulation de l'information. Si une information correcte est disponible (en utilisant des technologies anciennes et nouvelles), une résolution paisible sera une option évidente dans les conflits entre les nations, les individus et les groupes.

Les gouvernements africains doivent utiliser le potentiel des TIC pour promouvoir la paix et s'assurer qu'une mauvaise information n'aboutisse pas en émeutes et en pratiques violentes. Du courrier électronique annonçant la résolution des questions frontalières au message de paix du crieur public, les médias anciennes et nouvelles aideront l'Afrique dans sa lutte contre les guerres et dans ses espoirs de paix.

7. ACCES

Une des priorités du SMSI est de promouvoir une nécessité urgente, l'accès pour tous les habitants du monde au TIC pour le développement. Ceci demande une infrastructure appropriée et peu coûteuse. La Technologie de l'Information et de la Communication a le potentiel d'augmenter le taux et le niveau de développement humain en Afrique en interconnectant avec le reste du monde dans une société unifiée. Mais il faut adresser la distribution inégale des instruments et des compétences en TIC. Cette distribution inégale est remarquable entre les nations développées et en développement et entre les pays africains aussi, car le fossé numérique existe entre les régions urbaines et rurales. Ce fossé est basé sur le genre, les différents niveaux d'éducation et bien d'autres facteurs.

Pour améliorer l'accès aux TIC en Afrique, des politiques qui incluent les TIC devraient être développées spécifiquement de manière participative. Les gouvernements devraient subventionner l'accès des pauvres. Le financement des infrastructures doit être une priorité et on devrait encourager la compétition entre les fournisseurs de service (pour augmenter les options et faire baisser les coûts). On doit faire très attention aux régions rurales / marginalisées en Afrique et aux barrières à l'accès basées sur le genre lorsque qu'on établit des politiques et des projets.

8. ETHIQUE ET DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

On ne peut pas ignorer ces questions d'éthique et de propriété intellectuelle, si le développement des TIC doit avoir lieu dans notre partie du monde. Dans un environnement comme l'Afrique, où il n'y a pas de systèmes en place pour combattre le piratage, c'est vraiment une lutte pour que les gens créatifs puissent jouir des fruits de leur travail.

Toutes les parties prenantes doivent s'assurer que tous les travaux de création produits par des africains – jeunes et vieux – soient protégés contre le piratage.

Bien qu'il faille protéger le droit de l'innovateur, il faut garder quand même un équilibre éthique pour ne pas créer des liens de protection déplaisants au nom de cette protection.

4.0 Conclusion

56

En tant que jeunes et vrais citoyens de l'Afrique, nous nous engageons envers l'émergence de l'Afrique de nos rêves, dont nous serons fiers. Basé sur nos discussions, nous avons décidé de:

- continuer nos délibérations sur cette déclaration pour pouvoir produire un plan d'action.
- identifier, encourager et travailler en réseaux sur les initiatives existantes conduites par les jeunes, qui sont associées aux objectifs de la Société d'Information.
- travailler en partenariat avec les réseaux existants, les organisations et les agences pour pouvoir réaliser les objectifs spécifiques de la Société d'Information lorsqu'ils sont associés à l'Afrique.
- encourager des consultations au niveau national entre les jeunes et le gouvernement pour accélérer les engagements de l'Afrique au SMSI.
- tenir nos gouvernements responsables (de manière appropriée) concernant leurs devoirs puisque qu'ils sont les garants de la plupart des ressources nationales. ●